

Organisation internationale du Travail

Rapport financier
et états financiers consolidés
vérifiés pour l'année
qui s'est achevée
le 31 décembre 2017

et rapport du Commissaire aux comptes

Bureau international du Travail, Genève

ISBN 978-92-2-231224-5 (imprimé)
ISBN 978-92-2-231225-2 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2018

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2017	1
2. Déclaration relative au contrôle interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017.....	15
3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017.....	19
4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.....	21
5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 ..	25
Etat I Etat consolidé de la situation financière	26
Etat II Etat consolidé de la performance financière.....	27
Etat III Etat consolidé des variations de l'actif net.....	28
Etat IV Tableau consolidé des flux de trésorerie	29
Etat V-A Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire	30
Etat V-B Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR)	31
Etat V-C Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre international de formation de l'OIT	32
Notes aux états financiers consolidés	33
6. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration (traduction en cours, se référer à la version anglaise)	85
7. Annexe.....	87

1. Rapport financier sur les comptes de 2017

Introduction

1. Les états financiers consolidés de 2017 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS); ils regroupent toutes les opérations qui relèvent directement du Directeur général, notamment les activités financées par le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, ainsi que les opérations du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), du Tribunal administratif de l'OIT et les activités de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) relatives aux fonctionnaires et retraités du BIT.
2. Le Règlement financier dispose que l'exercice budgétaire de l'Organisation est un exercice biennal; toutefois, afin de publier l'information financière à usage général conformément aux IPSAS, les états financiers sont établis annuellement. Aux fins des comparaisons des montants inscrits au budget et des montants réels, qui font l'objet des états V-A à V-C, le montant du budget annuel pour 2015 représente la moitié du montant du budget approuvé pour la période biennale, majorée du solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale et de tous transferts de crédits autorisés par le Conseil d'administration. Les états V-A à V-C présentent également des résultats biennaux.
3. En application des IPSAS, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, qui consiste à passer en compte les opérations et les événements à mesure qu'ils se produisent. En particulier, les recettes provenant des contributions volontaires destinées à la coopération pour le développement sont prises en compte au moment où l'OIT fournit les services visés dans l'accord passé avec le donateur, et non à la date d'encaissement ou d'affectation des sommes correspondantes. Les dépenses sont comptabilisées à la date de la livraison des biens ou de la prestation des services, et non à la date de paiement. La valeur des avantages futurs du personnel – jours de congé accumulés, indemnités de rapatriement et prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service – est prise en compte dans les états financiers de la période au cours de laquelle ces avantages sont obtenus par le personnel du BIT, et non lors du versement des montants correspondants.
4. Le fait de publier les états financiers à usage général conformément aux IPSAS n'a d'incidence ni sur l'établissement ni sur la présentation du budget ordinaire de l'OIT, qui continue d'être calculé selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, conformément au Règlement financier. Le budget et les états financiers n'étant pas établis sur la même base, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière conforme aux IPSAS est présenté dans la Note 24 aux états financiers. Le budget et les états financiers n'étant pas établis sur la même base, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière conforme aux IPSAS est présenté dans la Note 24 aux états financiers.

Chiffres clés pour 2017

5. Le tableau ci-après présente de manière résumée la situation financière de l'OIT en 2017 par rapport à 2016 et à 2015 (seconde année de la période biennale précédente).

(millions de dollars E.-U.)	2017	2016	2015
Recettes	663,5	655,0	701,1
Dépenses	(736,0)	(674,9)	(757,8)
Gains/(pertes) de change	43,3	(1,9)	12,5
Excédent (déficit)	(29,2)	(21,8)	(44,2)
Actif	1 852,9	1 717,1	1 607,8
Passif	2 521,5	1 984,1	1 816,3
Actif net	(668,6)	(267,0)	(208,5)

6. Le déficit consolidé pour 2017 est de 29,2 millions de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.) ¹, contre un déficit de 21,8 millions de dollars en 2016 et de 44,2 millions de dollars en 2015. Les recettes et les dépenses sont analysées dans les sections qui suivent.

7. La diminution de l'actif net qui, de moins 267 millions de dollars en 2016 est tombé à moins de 668,6 millions de dollars en 2017, est principalement due à l'accroissement du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et à la baisse de la juste valeur des terrains et des bâtiments. De plus amples informations sur les mouvements les plus significatifs de l'actif et du passif, en particulier le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, sont fournies dans la suite du présent rapport. L'état consolidé des variations de l'actif net (état III) présente en détail l'évolution de l'actif net.

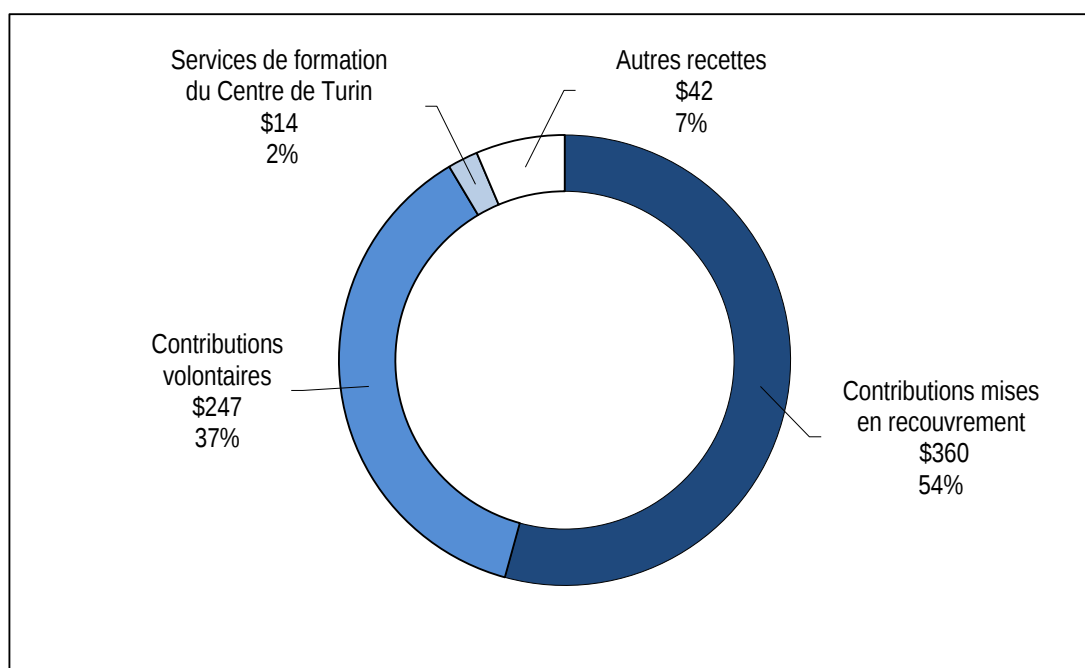
¹ Aux fins du présent rapport et des états financiers consolidés, le terme dollar s'entend du dollar des Etats-Unis.

Performance financière

Recettes

8. En 2017, les recettes se sont élevées à 663,5 millions de dollars (655 millions en 2016) et se répartissaient comme suit.

Figure 1. Recettes par source, pour 2017 (millions de dollars)



9. En 2017, les deux principales sources de recettes ont été les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et les contributions volontaires. Elles représentent 91 pour cent des recettes de l'OIT.

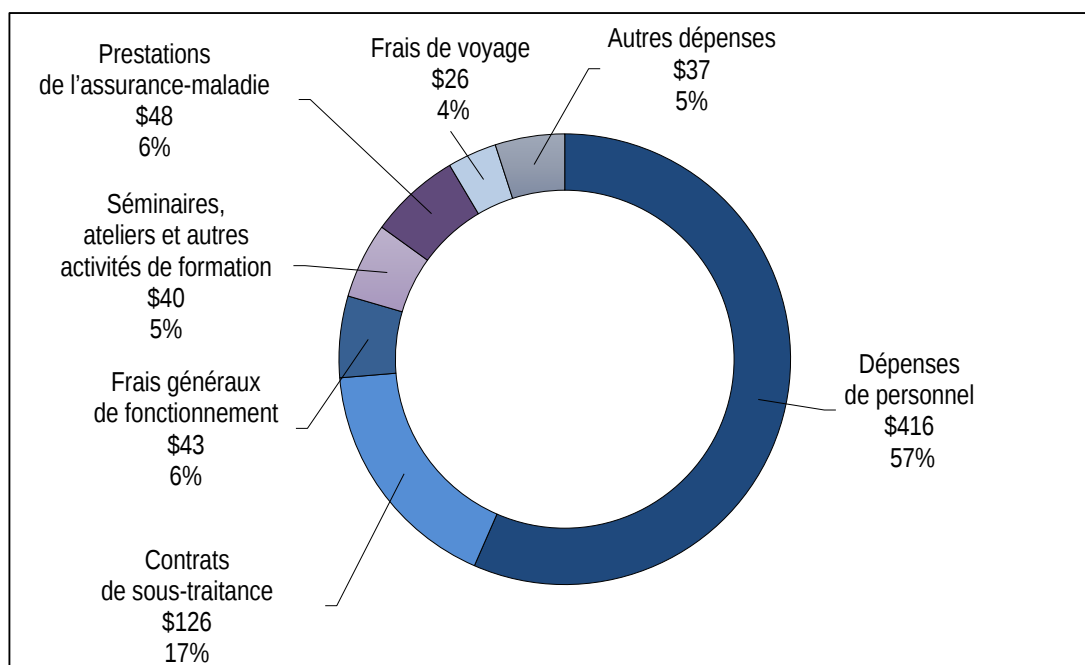
10. En 2017, le montant total des recettes a augmenté de 8,5 millions de dollars, par rapport à 2016 (1,3 pour cent). Cela résulte principalement d'une hausse de 26,1 millions de dollars des contributions volontaires perçues, grâce à un taux plus élevé d'exécution des activités de coopération pour le développement et à la hausse des recettes tirées des services de formation du Centre de Turin (1,8 million de dollars), partiellement compensée par la diminution de la valeur en dollar des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres (22,8 millions de dollars), dont le montant est converti du franc suisse.

11. Les autres recettes de la figure 1 découlent de la vente de publications et des droits d'auteur, des cotisations du personnel aux régimes à prestations définies, du produit des placements et d'autres recettes; elles ont augmenté de 3,4 millions de dollars par rapport à 2016. Le montant du produit des placements s'élève à 7,7 millions de dollars, soit un accroissement de 1,8 million de dollars par rapport à 2016 qui est dû à la hausse du taux de rendement des avoirs libellés en dollars des Etats-Unis et au maintien du niveau des fonds disponibles, qui a permis à l'Organisation d'investir dans des catégories d'actifs assortis d'une échéance plus longue et de taux d'intérêt plus élevés.

Dépenses

12. En 2017, les dépenses se sont élevées à 736 millions de dollars (674,9 millions de dollars en 2016) et se répartissaient comme suit.

Figure 2. Dépenses en 2017 (millions de dollars)



13. En 2017, les dépenses ont augmenté 61,1 millions de dollars, soit de 9,1 pour cent par rapport à 2016. Cela est conforme à la tendance observée au cours des exercices antérieurs qui fait apparaître un niveau de dépenses de l'OIT comparativement plus faible la première année d'une période biennale.

Gains/pertes de change

14. Conformément à la recommandation du Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies, les gains et pertes de change nets, auparavant présentés comme recettes ou dépenses, font l'objet d'une ligne distincte dans l'état II. Conformément au Règlement financier et aux décisions de la Conférence internationale du Travail, les variations des taux de change qui affectent le budget ordinaire sont gérées au moyen du compte de la prime nette par compensation des gains et des pertes, ce qui fournit une protection aux Etats Membres. Les gains et pertes de change ne sont pas comptabilisés comme recettes ou dépenses dans l'état V, mais sont accumulés dans le compte de la prime nette, dont le montant est reversé aux Etats Membres à la fin de chaque période biennale (voir Note 18 aux états financiers).

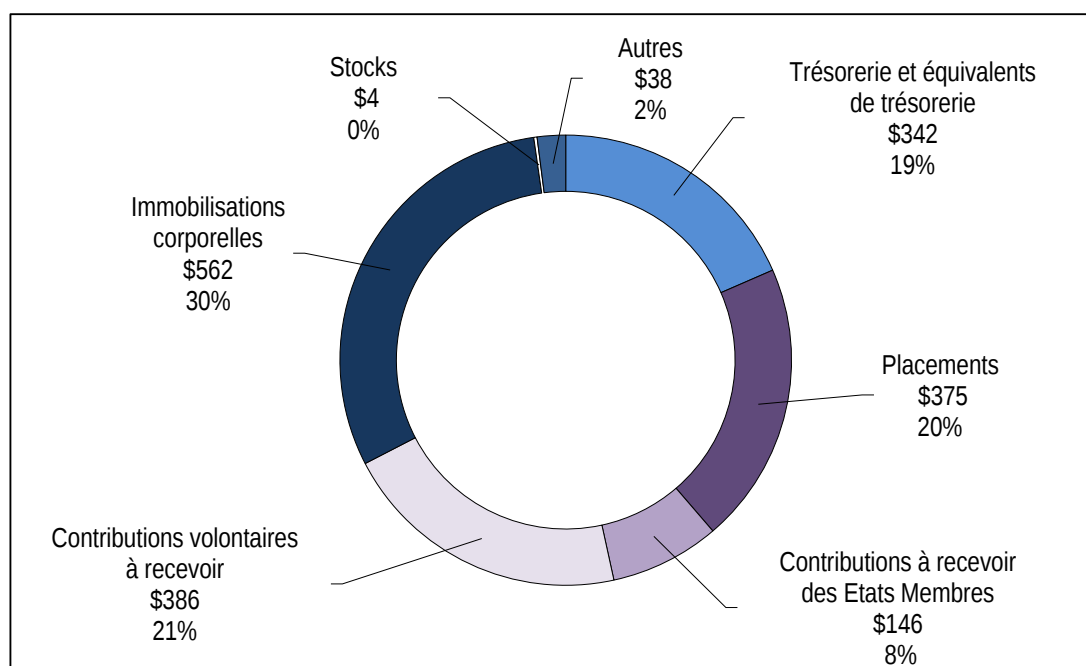
15. En 2017, le gain de change net s'est élevé à 43,3 millions de dollars, dont 26,3 millions représentent des gains non réalisés résultant de la réévaluation de l'actif et du passif dans des devises autres que le dollar des Etats-Unis, et 17 millions représentent des gains et pertes de change réalisés, notamment le gain sur les contrats d'achat à terme, d'un montant de 14,3 millions de dollars. L'évolution positive du taux de change franc suisse-dollar E.-U. a eu une incidence tant sur les gains réalisés que sur les profits dus à la réévaluation.

Situation financière

Actif

16. Au 31 décembre 2017, le montant total de l'actif s'élevait à 1 852,9 millions de dollars (1 717,1 millions de dollars au 31 décembre 2016) et se répartissait comme suit.

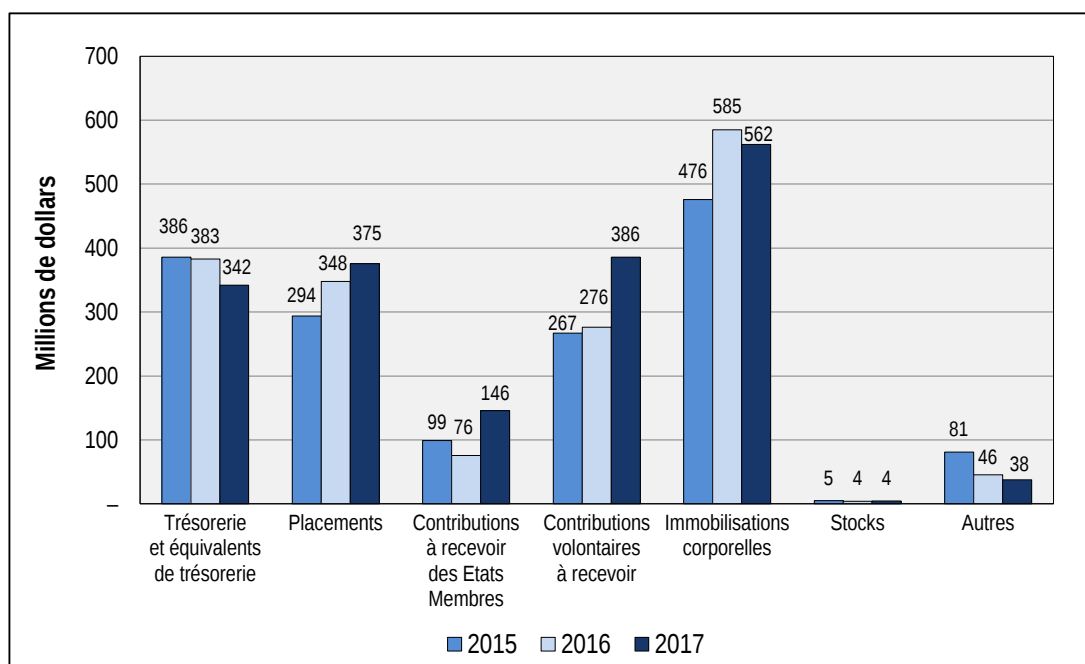
Figure 3. Actif (millions de dollars)



17. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements, qui représentaient au total 717,2 millions de dollars (contre 730,7 millions de dollars au 31 décembre 2016), constituaient, au 31 décembre 2017, la plus grande part de l'actif total, soit 38,7 pour cent. Sur ce montant, 262,4 millions de dollars, soit 36,6 pour cent (211,8 millions ou 28,9 pour cent au 31 décembre 2016), correspondaient à des fonds détenus pour le compte de donateurs contribuant à des projets de coopération pour le développement. Les immobilisations corporelles, les contributions volontaires et les contributions à recevoir des Etats Membres représentaient également une part importante de l'actif.

18. La figure 4 fournit une comparaison sur trois ans par catégorie d'actif.

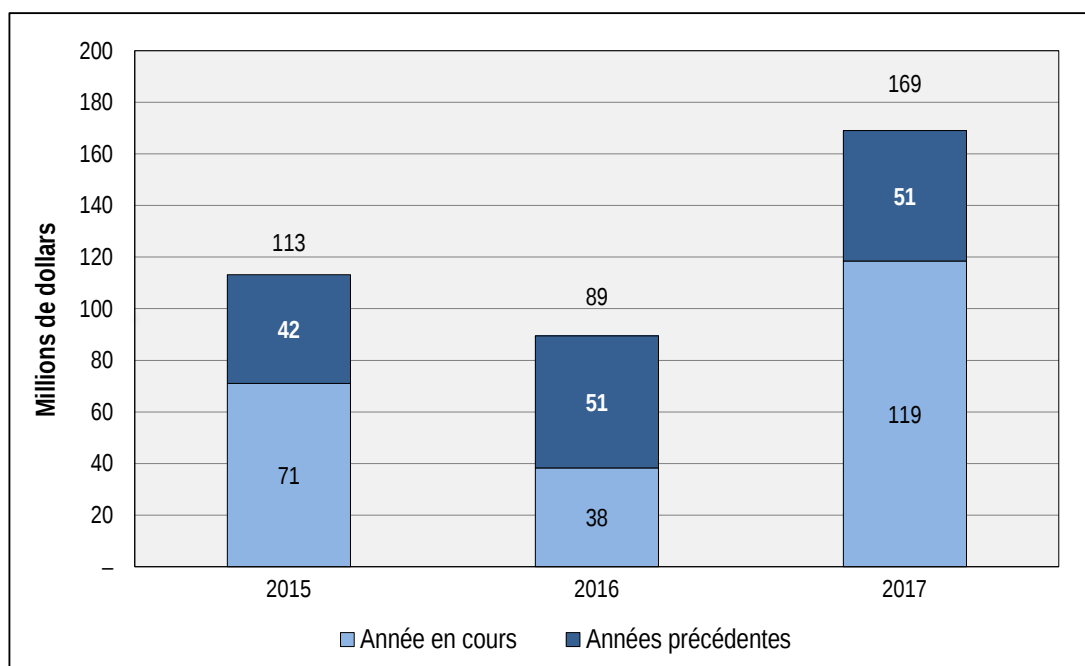
Figure 4. Comparaison sur trois ans, par catégorie d'actif



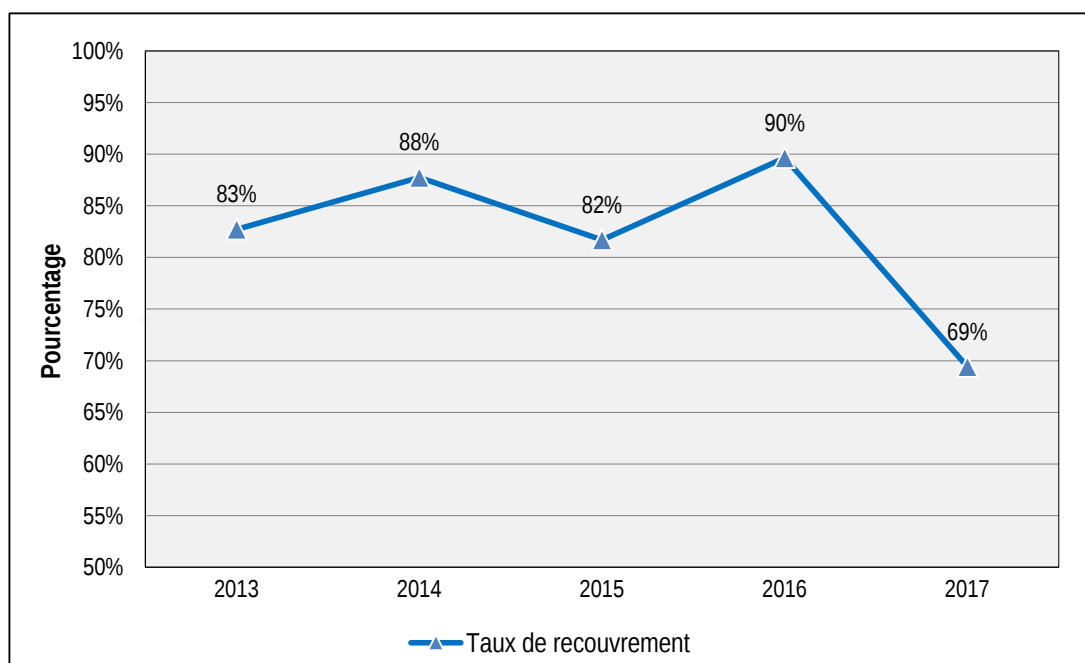
Contributions à recevoir des Etats Membres

19. Du fait de la baisse, en 2017, du taux de recouvrement des contributions dues pour l'année en cours, le montant des contributions à recevoir des Etats Membres a augmenté de 79,6 millions de dollars pour s'établir à 169,1 millions de dollars au 31 décembre 2017, avant les ajustements requis pour tenir compte des Etats Membres ayant perdu leur droit de vote.

20. La figure 5 présente les soldes des contributions à recevoir et leur composition à la fin de chacune des trois dernières années.

Figure 5. Contributions à recevoir des Etats Membres

21. L'évolution suivie par le taux de recouvrement des contributions dues pour l'année en cours est représentée dans la figure 6 ci-après.

Figure 6. Taux de recouvrement des contributions à recevoir
(au cours de l'année de contribution)

22. La forte baisse du taux de recouvrement, inhabituelle la seconde année d'une période biennale, est due principalement au retard de paiement des contributions de l'année en cours par d'importants contributeurs. Il convient toutefois de noter que 37 pour cent des arriérés de contributions pour 2017 ont été reçus au cours des trois premiers mois de 2018.

23. Un montant de 20,3 millions de dollars a été provisionné pour couvrir les sommes dues par les 17 Etats Membres qui avaient perdu leur droit de vote au 31 décembre 2017 et les montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT. On trouvera de plus amples informations sur les contributions à recevoir dans la Note 30 et dans la Note 31 aux états financiers.

Immobilisations corporelles

24. Les immobilisations corporelles, d'une valeur totale de 561,9 millions de dollars, se composent essentiellement de terrains et de bâtiments. La valeur marchande des terrains et des bâtiments s'élevait à 546,6 millions de dollars.

Terrains

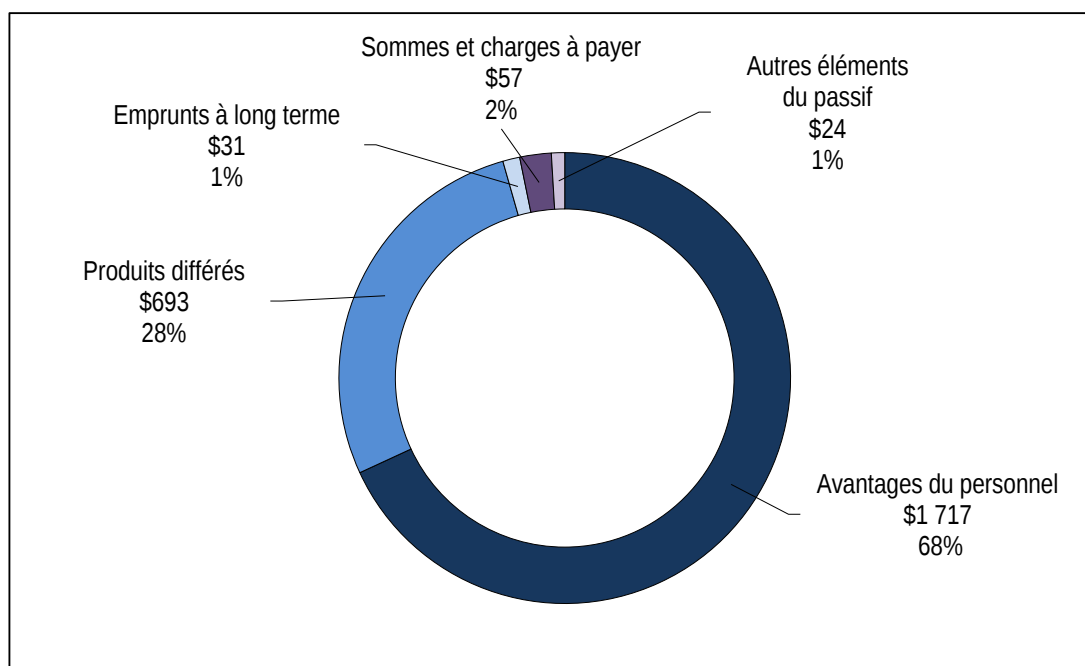
25. La valeur totale des terrains a baissé de 65,2 millions de dollars. Cette dépréciation correspond à la baisse de la valeur marchande des terrains situés à Genève (de 66 millions de dollars), compensée par une légère augmentation dans certains lieux d'affectation. La baisse sensible à Genève s'explique par la moindre valeur immobilière du type de bâtiments qui pourraient être construits sur les terrains du BIT.

Bâtiments

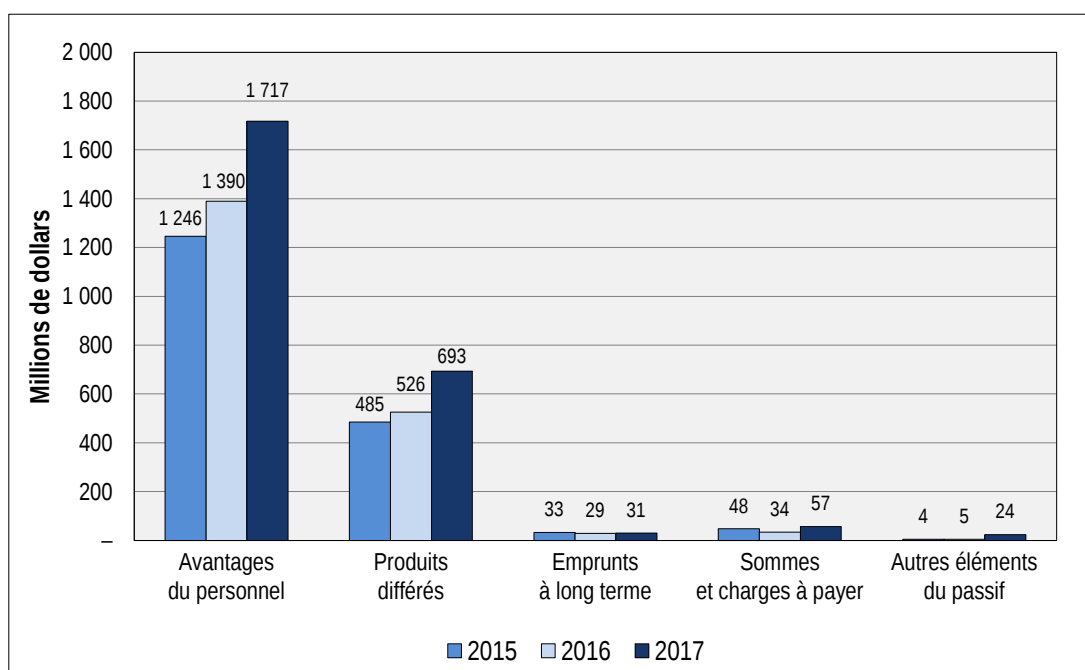
26. L'augmentation de 40,3 millions de dollars de la valeur totale des bâtiments est principalement due à une augmentation de 38,8 millions de dollars de la valeur marchande du bâtiment du siège à la suite des travaux de rénovation réalisés au cours de l'année. La juste valeur totale des bâtiments situés dans d'autres lieux d'affectation a quant à elle augmenté de 1,5 million de dollars par rapport à 2016, comme il ressort de la Note 13 aux états financiers.

Passif

27. Au 31 décembre 2017, le passif s'élevait à 2 521,5 millions de dollars au total (1 984,1 millions de dollars au 31 décembre 2016) et se répartissait comme suit.

Figure 7. Passif (millions de dollars)

28. La figure 8 ci-dessous fournit une comparaison sur trois ans par catégorie de passif.

Figure 8. Comparaison sur trois ans, par catégorie de passif

Avantages du personnel

29. Les éléments les plus importants du passif sont les avantages futurs du personnel acquis par les fonctionnaires et les retraités. Ces avantages représentaient 68,1 pour cent du passif total de l'OIT au 31 décembre 2017.

30. Le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (1 633,9 millions de dollars) représente 95,1 pour cent du total du passif relatif aux avantages du personnel; il correspond au coût estimatif des futures cotisations d'assurance-maladie à la charge de l'employeur pour l'ensemble des retraités et du personnel en activité qui, selon les projections, pourront prétendre à l'assurance-maladie après la cessation de service. Il s'agit d'une estimation ponctuelle calculée par un actuair indépendant qui prend en compte les taux d'actualisation courants, l'évolution du coût des soins de santé, les taux de mortalité, le profil démographique des personnes assurées, l'inflation et d'autres hypothèses. Le calcul se fonde sur une méthode mise au point par la profession actuarielle et reconnue par les organismes édictant les normes comptables comme étant la plus fiable pour prévoir le montant des obligations futures de l'Organisation.

31. Le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service a augmenté de 326,6 millions de dollars en 2017, augmentation principalement imputable aux pertes actuarielles présentées ci-dessous.

(Gains)/pertes actuariels/les (millions de dollars)	2017	2016
Perte due à l'évolution du taux d'actualisation	0,3	88,5
Perte due à l'évolution du taux tendanciel des frais médicaux	109,3	(1,0)
Perte due à l'évolution du taux de mortalité	156,6	6,0
Perte nette due à la modification d'autres hypothèses actuarielles	21,1	17,7
Total des pertes actuarielles comptabilisées dans l'actif net	287,3	111,2
Coût des services rendus au cours de la période	49,5	40,5
Coût financier	17,7	19,6
Montant net des prestations payées	(27,9)	(23,2)
Total net des dépenses au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service comptabilisées dans l'état de la performance financière	39,3	36,9
Total, augmentation du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	326,6	148,1

32. Les principales hypothèses financières sur lesquelles se fonde l'actuaire pour calculer le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service sont le taux d'actualisation, l'évolution du taux tendanciel des frais médicaux et le profil démographique, notamment l'espérance de vie des adhérents (taux de mortalité). La baisse des taux d'intérêt observée à l'échelle mondiale entre 2009 et 2016 a eu un effet significatif sur le taux d'actualisation pendant cette période mais, en 2017, le taux d'actualisation est resté stable, si ce n'est une légère augmentation du taux en euro qui a entraîné un faible accroissement du passif du Centre de Turin.

33. Afin d'améliorer la comparabilité des informations des états financiers relatives au passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service des organisations du système des Nations Unies, le calcul des hypothèses financières a été harmonisé. Cette démarche a eu une incidence sur le taux tendanciel des frais médicaux, qui a été aligné sur celui utilisé par d'autres organisations de façon à refléter plus précisément l'augmentation des dépenses de santé à Genève. Il en est résulté une augmentation de 109,3 millions de dollars du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service. En outre, le Comité des actuaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) a modifié les taux de mortalité sur la base de l'espérance de vie, d'où une augmentation supplémentaire de 156,6 millions de dollars de ce passif. D'autres hypothèses relatives au taux d'inflation pour les pensions versées par la CCPPNU et aux

mouvements de personnel ont également été harmonisées, entraînant un accroissement net global de 326,6 millions de dollars du passif en 2017.

34. Le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service est actuellement considéré comme non capitalisé. Toutefois, un montant de 64,2 millions de dollars est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS pour couvrir le passif à court terme de la Caisse, parallèlement à un montant de 6,1 millions de dollars accumulé à l'égard du personnel des projets de coopération pour le développement. Comme auparavant, le BIT s'acquitte de ses obligations à court terme en matière de financement de l'assurance-maladie pour les anciens fonctionnaires sur le budget ordinaire, selon la méthode de comptabilisation au décaissement. Les Etats Membres ont préféré maintenir cette méthode plutôt que d'inclure dans le programme et budget une disposition prévoyant la constitution d'une réserve destinée à limiter l'augmentation du montant des charges à payer par le BIT au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.

Budget ordinaire

35. A sa 104^e session (juin 2015), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice financier 2016-17 un budget des dépenses s'élevant à 797,4 millions de dollars et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 0,95 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis pour cet exercice, a donné un montant total de 757,5 millions de francs suisses au titre des contributions mises en recouvrement.

36. Les résultats budgétaires globaux pour les douze derniers mois de la période biennale 2016-17 sont résumés dans l'état V-A, le détail des contributions versées par les Etats Membres figurant dans la Note 31 aux états financiers.

37. Le tableau ci-dessous montre les dépenses et les taux d'utilisation des crédits budgétaires pour la période biennale en cours et pour la précédente.

Analyse des écarts par résultat stratégique entre 2014 et 2017 (milliers de dollars)

	2014-15	2014-15	2014-15	2016-17	2016-17	2016-17
	Budget	Montants réels	Taux d'exécution	Budget	Montants réels	Taux d'exécution
Partie I – Budget courant						
A. Organes directeurs	82 469	74 351	90,2 %	53 817	51 562	95,8 %
B. Résultats stratégiques	612 292	605 660	98,9 %	634 052	632 191	99,7 %
C. Services de management	61 995	61 929	99,9 %	66 377	66 377	100,0 %
D. Autres provisions budgétaires	46 802	44 299	94,7 %	45 338	42 393	93,5 %
Ajustement pour mouvements de personnel	(6 599)	–	0,0 %	(6 523)	–	0,0 %
Total, Partie I	796 959	786 239	98,7 %	793 061	792 523	99,9 %
Partie II – Dépenses imprévues	875	–	0,0 %	875	–	0,0 %
Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires	3 426	3 426	100,0 %	3 454	3 454	100,0 %
Total, Parties I, II et IV	801 260	789 665	98,5 %	797 390	795 977	99,8 %

38. Le montant des dépenses budgétaires pour l'exercice 2016-17 est légèrement plus élevé que celui de l'exercice 2014-15, avec un taux d'exécution budgétaire respectivement de 99,8 pour cent et 98,5 pour cent. Le taux supérieur d'exécution budgétaire en 2016-17 s'explique en partie par la procédure de gestion budgétaire plus active mise en œuvre pendant cet exercice. La sous-utilisation nette des crédits, qui représente moins de la moitié de 1 pour cent, s'explique principalement par des facteurs financiers, le taux d'inflation n'atteignant pas le taux projeté lorsque le budget a été préparé, trois ans plus tôt. Ces économies, qui se rapportent à tous les postes budgétaires, ont été partiellement réinvesties pour financer des activités relatives à la réforme de l'Organisation ainsi que d'autres activités programmatiques approuvées par le Conseil d'administration. Le Bureau n'a pas eu besoin de prélever des fonds sur la provision pour les dépenses imprévues (Partie II du budget). L'écart entre le budget et les montants réels au titre des Organes directeurs est également le résultat des mesures visant à améliorer le rapport coût-efficacité des sessions de la Conférence, du Conseil d'administration et des réunions régionales, tandis que les économies sous Autres provisions budgétaires correspondent en grande partie à une surbudgétisation de la contribution du Bureau à l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités. A la fin de chaque période biennale, des informations sur le degré d'exécution atteint par rapport aux résultats attendus sont communiquées au Conseil d'administration et à la Conférence dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT.

39. L'état V-A fait apparaître pour la période un excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un montant de 1,4 million de dollars, au taux de change budgétaire applicable. Après réévaluations, ajustements pour les arriérés de contributions reçus et remboursement du Fonds de roulement, le déficit net à la fin de la période biennale était de 70,2 millions de dollars (68,6 millions de francs suisses). Le déficit a été financé conformément au Règlement financier en utilisant l'intégralité du solde du Fonds de roulement et en recourant à des emprunts internes auprès d'autres fonds. Des arriérés de contributions d'un montant de 59,5 millions de dollars (58,2 millions de francs suisses) perçus en 2018 ont été utilisés pour rembourser intégralement les emprunts internes d'un montant de 34,3 millions de dollars (33,6 millions de francs suisses) et partiellement les sommes prélevées sur le Fonds de roulement, à hauteur de 25,1 millions de dollars (24,6 millions de francs suisses).

40. Les écarts entre les résultats nets calculés conformément aux IPSAS (comptabilité d'engagement) et ceux obtenus suivant la méthode comptable conforme au Règlement financier sont résumés dans le tableau ci-dessous et expliqués plus en détail dans la Note 24 aux états financiers.

(milliers de dollars)	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Fonds subsidiaires	Total
Résultat net sur une base budgétaire (état V)	(70 166)	278	799	–	(69 089)
Ajustements en vertu des IPSAS	59 885	(233)	(2 559)	–	57 093
Fonds subsidiaires	–	–	–	(17 234)	(17 234)
Résultat net selon les IPSAS	(10 281)	45	(1 760)	(17 234)	(29 230)

Autres fonds

41. Au 31 décembre 2017, l'actif net des autres fonds gérés par l'OIT (Centre de Turin et CINTERFOR) s'élevait à 19,1 millions de dollars.

42. Les résultats globaux de ces fonds, dont les budgets sont approuvés par le Conseil d'administration ou le Conseil du Centre de Turin pour 2017, sont résumés dans les états V-B et V-C, et les informations concernant l'actif net de chaque fonds figurent dans l'annexe.

43. Les dépenses comptabilisées en 2017 au titre des activités de coopération pour le développement financées par des ressources extrabudgétaires se sont élevées au total à 225,7 millions de dollars (199,1 millions de dollars en 2016). Conformément aux IPSAS, les recettes sont portées en compte et imputées par le Bureau au moment où les services correspondants sont rendus dans le cadre de l'exécution du projet; pour cette raison, le taux d'exécution de ces activités atteint systématiquement 100 pour cent en termes financiers. Les résultats montrent qu'en 2017 le taux d'exécution mesuré sur la base des dépenses était supérieur de 13,1 pour cent à celui de 2016.

44. La Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) est un régime d'assurance-maladie autonome qui est administré par le BIT à l'intention des fonctionnaires en activité, des retraités et des personnes à charge. Elle est financée au moyen des cotisations versées par les assurés et par l'Organisation. Dans l'Etat de la performance financière, les cotisations des assurés figurent au compte des recettes, et les montants versés au titre des demandes de remboursement traitées par la Caisse figurent au compte des dépenses. En 2017, la CAPS affichait un déficit technique de 666 257 dollars et un léger excédent net d'exploitation de 276 605 dollars dû à la diminution des charges à payer au titre de créances non éteintes. Une fois pris en compte les pertes au titre des placements (1 915 113 dollars) et les gains de change et de réévaluation (4 441 974 dollars), le résultat net était un excédent de 2 803 466 dollars. L'actif net de la CAPS au 31 décembre 2017 s'élevait à 64,2 millions de dollars (61,4 millions de dollars en 2016). Comme indiqué en 2016, la répartition de ces actifs nets est contestée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), auparavant affiliée à la CAPS, la question étant maintenant soumise à une procédure d'arbitrage.

2. Déclaration relative au contrôle interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017

Etendue des responsabilités

1. En tant que Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), conformément au mandat qui m'est assigné par la Constitution, le Conseil d'administration et le Règlement financier, il m'incombe de garantir un système rationnel de contrôle interne et de rendre des comptes à ce sujet. En particulier, en vertu de l'article 30 du Règlement financier, le Directeur général établit et maintient des contrôles internes afin d'assurer:

- ❑ une gestion financière efficace et économique;
- ❑ la protection des biens matériels de l'Organisation.

Utilité du système de contrôle interne

2. Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, le Directeur général, la direction et le personnel du BIT, qui vise à fournir un degré d'assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, au respect des règles et politiques applicables, et à la fiabilité de l'information financière. Le contrôle interne s'effectue par le biais des politiques, procédures et modalités opérationnelles appliquées à tous les niveaux, conçues pour identifier et gérer – plutôt qu'éliminer – les risques quant à la réalisation de ces objectifs.

3. La présente déclaration s'applique à l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 et tient compte de tout événement pertinent jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés pour 2017.

Environnement opérationnel

4. Le BIT opère dans un environnement mondial, il est physiquement présent dans plus de 140 lieux d'affectation. La diversité de ces lieux, la structure tripartite unique de l'Organisation et son engagement envers de multiples partenaires financiers et partenaires d'exécution sont source à la fois de risques et d'opportunités. Les risques peuvent concerner la sécurité physique des fonctionnaires et des biens du Bureau, l'exécution des prestations ainsi que le maintien d'un degré élevé de contrôle interne.

Gestion des risques et cadres de contrôle interne au BIT

5. Le cadre de gestion du risque institutionnel, adopté en 2015 et actualisé en janvier 2018, se fonde sur les principaux éléments suivants:

- ❑ une approche en six étapes, à savoir: i) établir le contexte; ii) identifier les risques; iii) mesurer les risques, leur probabilité et leur impact; iv) répondre aux risques selon un bon rapport coût/efficacité; v) surveiller les risques et les pratiques à risque; et vi) porter à l'attention des hauts responsables et des parties prenantes externes des informations sur l'exposition aux risques principaux et sur l'efficacité et l'efficience de la procédure de gestion des risques du BIT;
- ❑ un comité de gestion des risques chargé de superviser et de recommander des mesures sur l'exposition du BIT à des risques majeurs, conformément au registre stratégique des risques, et sur l'efficacité et l'efficience de la procédure de gestion des risques;
- ❑ des évaluations obligatoires des risques menées dans les départements et les bureaux du BIT, ainsi que dans ses principales opérations (y compris la gestion des projets de coopération pour le développement et la gestion des résultats);
- ❑ le renforcement de la capacité de l'Organisation à gérer efficacement les risques.

6. En 2017, le BIT a également élaboré son cadre de contrôle interne qui a été officiellement adopté en janvier 2018. Les principaux éléments de ce cadre sont les suivants:

- ❑ inventaire des règles, politiques et procédures du BIT, ainsi que des outils de surveillance de la conformité, au regard d'un ensemble de principes fondés sur les meilleures pratiques reconnues;
- ❑ modèle des «trois lignes de maîtrise» appliqué aux activités de contrôle, conformément au cadre de référence adopté par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion, ce modèle précisant les rôles et les responsabilités se rapportant à la mise en œuvre des contrôles internes;
- ❑ importance accordée à l'amélioration continue, à l'identification des mécanismes requis pour évaluer en permanence l'efficacité globale du contrôle interne et faire périodiquement rapport à ce sujet, afin de maintenir un degré d'assurance adéquat.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

7. Comme précisé dans le cadre de contrôle interne du BIT, mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne s'appuie principalement sur les éléments suivants:

- ❑ **les lettres de déclaration**, signées par les directeurs généraux adjoints, les directeurs régionaux, les directeurs de département au siège, les directeurs des bureaux extérieurs et les conseillers techniques principaux pour les projets et programmes de coopération pour le développement, qui comprennent une autoévaluation de la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités pour ce qui est d'assurer au quotidien l'efficacité des contrôles internes et la gestion des risques;
- ❑ **les rapports indépendants d'audit et d'évaluation**, établis par le Chef auditeur interne (y compris les rapports d'enquête), le Commissaire aux comptes, le Bureau de l'évaluation, le responsable des questions d'éthique et, le cas échéant, le corps commun d'inspection;

- ❑ **les observations et orientations du Conseil d'administration** sur les questions touchant au contrôle interne, en particulier celles figurant dans les rapports du Comité consultatif de contrôle indépendant.

Contrôle interne: questions importantes soulevées pendant l'année

8. Les lettres de déclaration concernant 2017 envoyées par les directeurs et autres responsables font état d'un degré d'assurance significative quant à l'application effective des contrôles internes du BIT en 2017. Elles ne signalent pas de défaillance grave, mais pointent cependant certains domaines dans lesquels l'application des politiques et des procédures en place pourrait encore faire l'objet d'améliorations. Les informations présentées par les responsables rejoignent les observations formulées dans les rapports d'audit et d'évaluation ainsi que les orientations fournies par le Conseil d'administration, sur la base desquelles des mesures sont prises ou ont été prises.

- ❑ **Outils et pratiques de gestion des risques à renforcer.** Les lettres de déclaration pour 2017 soulignent la nécessité de continuer de développer la capacité de l'Organisation à gérer le risque méthodiquement, avec efficacité et efficacie. A cette fin, le Bureau a renforcé la gouvernance du risque, élaboré un modèle générique de gestion des risques et une terminologie applicables à toute la procédure, et il a préparé un nouveau manuel sur la gestion du risque de même qu'un catalogue des risques. Un module de formation en ligne, une plate-forme informatique et d'autres mesures de rationalisation sont en cours d'élaboration et seront disponibles en 2018.
- ❑ **Méthode de gestion axée sur les résultats à harmoniser, notamment pour les projets de coopération pour le développement.** En 2017, le Commissaire aux comptes et le Bureau de l'évaluation ont insisté sur la nécessité de revoir la méthode de gestion axée sur les résultats du BIT ainsi que ses systèmes de contrôle et d'établissement de rapports; le Conseil d'administration a exprimé le même avis. Une équipe transversale dédiée à la gestion axée sur les résultats a été officiellement créée en janvier 2018 et chargée de recenser les améliorations à apporter à court, moyen et long terme pour que le BIT se dote d'une méthode intégrée et coordonnée qui permette de traiter toutes les questions pertinentes conformément à la nature de ses travaux et à son environnement.
- ❑ **Evaluation du comportement professionnel.** Dans leurs lettres de déclaration pour 2017, les responsables font état de retards dans le processus d'évaluation du comportement professionnel des fonctionnaires qu'ils encadrent, en dépit d'une amélioration globale constatée par rapport à 2016. Faisant suite à l'examen des processus opérationnels conduits en 2017, un cadre rationalisé de suivi du comportement professionnel est entré en vigueur en 2018 avec des cycles d'évaluation raccourcis, des procédés harmonisés et des formulaires simplifiés; ce cadre permettra de mettre davantage l'accent sur l'exécution des tâches et sur la réactivité face au changement, et facilitera la réalisation des évaluations dans les délais, tant pour les fonctionnaires que pour leurs responsables.
- ❑ **Opérations financières au niveau des pays.** En 2017, le BIT a publié un manuel sur les finances qui contient des instructions précises et détaillées sur tous les aspects des opérations financières, en particulier celles des bureaux extérieurs. En outre, grâce au déploiement continu dans les bureaux extérieurs du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS), les services au siège et dans les bureaux régionaux ont renforcé leurs fonctions de surveillance et d'appui. Un certain nombre

de questions récurrentes touchant aux opérations financières dans les pays seront approfondies à la lumière de ces perfectionnements.

Conclusion

9. Tout contrôle interne, aussi bien conçu qu'il soit, comporte des limitations intrinsèques, notamment la possibilité de contournement prémédité, et ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable et non pas absolue. L'efficacité des contrôles internes peut varier au fil du temps en fonction de l'évolution de circonstances que le Bureau ne maîtrise pas. C'est pourquoi je m'engage à veiller à l'amélioration continue du système de contrôle interne de façon à régler à temps les questions qui peuvent se poser.

10. Sur la base de ce qui précède, je déclare qu'à ma connaissance le système de contrôle interne du BIT a été efficace et exempt de défaillances matérielles pendant l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés de 2017.

(Signé) Guy Ryder
Directeur général
Genève, 18 avril 2018

3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017

Les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction, qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail. Ils présentent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La gouvernance financière du Bureau prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle du BIT, le Commissaire aux comptes ainsi que par le Conseil d'administration et son organe subsidiaire, le Comité consultatif de contrôle indépendant. Le Commissaire aux comptes soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément au chapitre VII du Règlement financier et à la Règle de gestion financière 1.40, les états financiers consolidés numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

(Signé) Greg Johnson
Trésorier et contrôleur des finances

30 mars 2018

(Signé) Guy Ryder
Directeur général

30 mars 2018

4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail



République des Philippines
Commission de vérification des comptes
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, et l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2017, ainsi que de leur performance financière, des variations de leur actif net, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, conformément aux règles de déontologie pertinentes eu égard à notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités d'ordre déontologique énoncées dans ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de celles contenues dans le document intitulé **Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 et Rapport du Commissaire aux comptes**, mais ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie

significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation internationale du Travail et son entité contrôlée, le Centre international de formation, ou de cesser leur activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous nous employons également:

- à identifier et à évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, à concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et à réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- à acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation internationale du Travail;
- à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- à tirer une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation internationale du Travail à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport;
- à évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et à apprécier si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées au cours de notre audit, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation internationale du Travail et du Centre international de formation.

Conformément au paragraphe 6 de l'annexe du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail, nous avons également soumis au Conseil d'administration un rapport détaillé sur notre audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail.

(Signé) **Michael G. Aguinaldo**

**Président, Commission de vérification des
comptes**

**République des Philippines
Commissaire aux comptes**

**Quezon City, Philippines
Le 20 avril 2018**

5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017

Organisation internationale du Travail

Etat I

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2017	2016
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	341,9	382,8
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	5	135,4	65,2
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	6	310,3	222,0
Actifs dérivés	7	4,0	19,2
Placements	8	140,0	122,1
Autres sommes à recevoir	9	9,6	9,7
Stocks	10	4,4	3,9
Autres actifs à court terme	11	18,1	14,6
		<u>963,7</u>	<u>839,5</u>
Actif à long terme			
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	5	10,4	10,6
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	6	75,7	54,0
Actifs dérivés	7	3,4	–
Placements	8	235,3	225,8
Immobilisations corporelles	13	561,9	585,1
Immobilisations incorporelles	14	2,5	2,1
		<u>889,2</u>	<u>877,6</u>
Total, actif		<u>1 852,9</u>	<u>1 717,1</u>
Passif			
Passif à court terme			
Sommes et charges à payer		56,8	34,1
Produits différés	15	617,1	471,8
Avantages du personnel	16	55,7	50,1
Partie courante des emprunts à long terme	17	3,8	3,6
Sommes dues aux Etats Membres	18	0,2	0,4
Autres passifs à court terme	19	9,8	3,8
		<u>743,4</u>	<u>563,8</u>
Passif à long terme			
Produits différés	15	75,7	54,0
Avantages du personnel	16	1 661,6	1 340,1
Emprunts à long terme	17	26,9	25,7
Sommes dues aux Etats Membres	18	13,9	0,5
		<u>1 778,1</u>	<u>1 420,3</u>
Total, passif		<u>2 521,5</u>	<u>1 984,1</u>
Actif net			
Réserves	20	147,0	205,1
Soldes de fonds accumulés	20	(815,6)	(472,1)
Total, actif net		<u>(668,6)</u>	<u>(267,0)</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat II

Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2017	2016
Recettes			
Contributions mises en recouvrement	26, 31	360,1	382,9
Contributions volontaires	26	246,7	220,6
Services de formation du Centre de Turin	26	14,4	12,6
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités		21,6	20,0
Produit des ventes et redevances		12,2	10,3
Gain résultant de la vente d'immeubles de placement		–	0,1
Produit des placements		7,7	5,9
Autres recettes		0,8	2,6
Total, recettes		663,5	655,0
Dépenses			
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	21	416,1	406,5
Frais de voyage	21	25,7	26,5
Contrats de sous-traitance	21	125,7	89,5
Frais généraux de fonctionnement	21	43,3	41,1
Fournitures, consommables et petit matériel	21	10,1	8,0
Dotation aux amortissements	21	8,2	4,9
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	21	40,1	39,1
Perfectionnement du personnel	21	5,7	3,4
Prestations de l'assurance-maladie	21	48,5	43,8
Contributions et subventions	21	8,3	6,2
Charges financières	21	2,1	2,4
Autres dépenses	21	2,2	3,5
Total, dépenses		736,0	674,9
Gains/(pertes) de change		43,3	(1,9)
Excédent (déficit) net		(29,2)	(21,8)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat III

Etat consolidé des variations de l'actif net pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	Réserves	Soldes de fonds accumulés	Total actif net
Solde au 31 décembre 2015		189,4	(397,9)	(208,5)
Excédent (déficit) de l'exercice 2016		(0,8)	(21,0)	(21,8)
Remboursement des emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		16,5	(16,5)	–
Variation des produits dérivés		–	(5,5)	(5,5)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments		–	78,7	78,7
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié aux avantages du personnel		–	(108,9)	(108,9)
Ecart de conversion résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin		–	(1,0)	(1,0)
Total 2016, mouvements		15,7	(74,2)	(58,5)
Solde au 31 décembre 2016	20	205,1	(472,1)	(267,0)
Excédent (déficit) de l'exercice 2017		12,1	(41,3)	(29,2)
Emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		(70,2)	70,2	–
Variation des produits dérivés		–	(10,0)	(10,0)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments		–	(66,9)	(66,9)
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié aux avantages du personnel		–	(284,6)	(284,6)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres pour l'exercice 2017		–	(13,4)	(13,4)
Ecart de conversion résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin		–	2,5	2,5
Total 2017, mouvements		(58,1)	(343,5)	(401,6)
Solde au 31 décembre 2017	20	147,0	(815,6)	(668,6)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat IV

Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Excédent (déficit) de l'année		(29,2)	(21,8)
Mouvements sans effet sur la trésorerie:			
Dotation aux amortissements		8,2	4,9
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement		(70,0)	23,3
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir – Contributions volontaires		(110,0)	(8,8)
(Augmentation) diminution des produits dérivés		1,7	(0,7)
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir		0,1	2,5
(Augmentation) diminution des stocks		(0,5)	1,0
(Augmentation) diminution des autres actifs		(3,5)	(0,6)
Augmentation (diminution) des sommes et charges à payer		22,7	(13,5)
Augmentation (diminution) des produits différés		167,0	41,3
Augmentation (diminution) des avantages du personnel		42,5	35,1
Augmentation (diminution) des sommes dues aux Etats Membres		13,2	(0,1)
Augmentation (diminution) des autres éléments du passif		6,0	0,2
(Gain) perte résultant de la vente d'immeubles de placement		–	(0,1)
Augmentation (diminution) concernant les portefeuilles de placements		(9,8)	0,5
Augmentation (diminution) des emprunts		2,1	(0,2)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres		(13,4)	–
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(15,4)	9,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		11,7	72,3
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Produit de la cession de titres	8	202,4	177,5
Produit de la cession d'immeubles de placement	12	–	28,4
Acquisition de titres	8	(220,0)	(182,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	13	(49,9)	(35,2)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	14	(1,1)	(0,4)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement		(68,6)	(11,8)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursement d'emprunts	17	(3,8)	(3,8)
Produit de nouveaux emprunts	17	3,1	–
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(0,7)	(3,8)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		16,7	(9,9)
Augmentation (diminution) nette, trésorerie et équivalents de trésorerie		(40,9)	46,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	4	382,8	336,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	4	341,9	382,8

Le montant de 2,6 millions de dollars E.-U. correspondant aux intérêts perçus est inclus dans les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation (2016: 1,1 million de dollars E.-U.).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-A

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ¹

Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2017 Budget initial ²	2017 Budget final ³	2017 Montants réels	2017 Ecart ⁴	2016-17 Budget initial et final	2016-17 Montants réels ⁵	2016-17 Ecart ⁴
Recettes							
Contributions mises en recouvrement	398 695	398 695	398 695	–	797 390	797 400	10
Total, recettes	398 695	398 695	398 695	–	797 390	797 400	10
Dépenses							
Partie I – Budget courant							
A. Organes directeurs	27 378	29 013	26 758	(2 255)	53 817	51 562	(2 255)
B. Résultats stratégiques	317 415	335 124	333 263	(1 861)	634 052	632 191	(1 861)
C. Services de management	31 715	34 443	34 443	0	66 377	66 377	0
D. Autres crédits budgétaires	23 284	24 544	21 599	(2 945)	45 338	42 393	(2 945)
Ajustement pour mouvements de personnel ⁶	(3 261)	(6 523)	–	6 523	(6 523)	–	6 523
Total, Partie I	396 531	416 601	416 063	(538)	793 061	792 523	(538)
Partie II – Dépenses imprévues	437	875	–	(875)	875	–	(875)
Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires	1 727	–	–	–	3 454	3 454	–
Total, dépenses (Parties I, II et IV)	398 695	417 476	416 063	(1 413)	797 390	795 977	(1 413)
Excédent au taux de change budgétaire						1 423	
Réévaluation de l'excédent budgétaire						(41)	
Excédent au taux de change opérationnel de l'ONU						1 382	
Déficit dû au recouvrement de contributions pour un montant inférieur à celui inscrit au budget ordinaire approuvé						(55 133)	
Remboursement du financement du déficit de la période 2016-17 ⁷						(16 415)	
Excédent (déficit) net ⁸						(70 166)	

¹ Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés au taux de change budgétaire de 0,95 franc suisse pour 1 dollar E.-U.

² Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail.

³ Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale, et inclut le transfert entre postes budgétaires approuvé par le Conseil d'administration (GB.332/PFA/5).

⁴ Les écarts significatifs entre le budget et les montants réels sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes de 2017 ci-joint.

⁵ Montants recalculés après l'adoption du budget pour tenir compte de l'adhésion des Iles Cook (contribution fixée pour 2015 et 2016) et du Royaume des Tonga (contribution fixée pour 2016).

⁶ Les mouvements de personnel sont un ajustement non réparti opéré pour réduire le montant global du budget compte tenu des retards inévitables survenus dans le recrutement. La sous-utilisation des crédits contrôlée par rapport aux lignes d'affectation des crédits compense cet ajustement non réparti.

⁷ Comme au 31 décembre 2015, conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, le déficit de 16,1 millions de francs suisses (16,4 millions de dollars E.-U.) a été financé au moyen du Fonds de roulement. Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2016 ont été utilisés pour rembourser le Fonds de roulement.

⁸ Conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, des sommes ont été prélevées sur le Fonds de roulement pour financer les dépenses budgétaires dans l'attente du versement des contributions. Le solde nominal du fonds, qui s'élevait à 35,0 millions de francs suisses (35,8 millions de dollars E.-U.), a par conséquent été épuisé. Le Directeur général a eu recours à des emprunts internes pour couvrir le reste du déficit, qui était de 34,4 millions de dollars (33,6 millions de francs suisses). Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2018 seront utilisés pour rembourser les sommes prélevées sur le Fonds de roulement et les emprunts internes.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-B

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2017 Budget initial ¹	2017 Budget final ²	2017 Montants réels	2017 Ecart	2016-17 Budget initial et final	2016-17 Montants réels	2016-17 Ecart
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	380	1 124	1 124	–	403	913	510
Recettes							
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 192	1 192	1 192	–	2 385	2 385	–
Contribution du pays hôte et des autres pays de la région	350	408	505	97	700	797	97
Autres contributions	125	82	27	(55)	250	195	(55)
Vente de publications et de services	15	30	–	(30)	30	–	(30)
Recettes accessoires	5	12	–	(12)	10	(1)	(11)
Total, recettes	1 687	1 724	1 724	–	3 375	3 376	1
Dépenses							
Dépenses	1 710	1 980	1 658	(322)	3 420	3 098	(322)
Total, dépenses	1 710	1 980	1 658	(322)	3 420	3 098	(322)
Excédent (déficit) net	(23)	(256)	66	322	(45)	278	323
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	357	868	1 190	322	357	1 190	833

¹ Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT.

² Le budget final représente la moitié du budget biennal approuvé, tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-C

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017

	2017 Budget initial et final ¹	2017 Montants réels	2017 Ecart budgétaire ²	2016-17 Budget initial et final	2016-17 Montants réels	2016-17 Ecart budgétaire
(en milliers d'euros)						
Recettes						
Contributions volontaires	11 682	12 039	357	23 365	24 688	1 323
Recettes propres	29 728	25 478	(4 250)	55 200	50 306	(4 894)
Utilisation de l'excédent	814	822	8	1 623	1 745	122
Total, recettes budgétaires	42 224	38 339	(3 885)	80 188	76 739	(3 449)
Dépenses						
Coûts fixes	22 625	22 262	(363)	44 380	44 221	(159)
Coûts variables	18 812	15 352	(3 460)	35 208	30 677	(4 531)
Eventualité	600	–	(600)	600	–	(600)
Total, dépenses	42 037	37 614	(4 423)	80 188	74 898	(5 290)
Excédent d'exploitation ³	187	725	538	–	1 841	1 841
Autres postes						
Créances douteuses	–	112	112	–	61	61
Gain (perte) net de change et de réévaluation	–	(125)	(125)	–	(138)	(138)
Total, autres postes	–	(13)	(13)	–	(77)	(77)
Excédent budgétaire net ³	187	712	525	–	1 764	1 764
(en milliers de dollars E.-U.)						
Excédent budgétaire net ⁴	210	799	589	–	1 966	1 966

¹ Le budget initial représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les autres recettes et les excédents des exercices précédents, 51 pour cent du budget approuvé pour les coûts fixes et pour les coûts variables afférents au personnel affecté à des projets, ainsi que 54 pour cent du budget approuvé pour les recettes provenant des activités de formation et des publications et pour le total des coûts variables hormis ceux afférents au personnel affecté à des projets. Il prend en compte 100 pour cent du budget approuvé pour les éventualités (ce poste étant comptabilisé dans le budget final approuvé pour la période biennale).

² Les écarts budgétaires sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes de 2017 ci-joint.

³ Voir l'article 7, paragraphe 4, du Règlement financier du Centre de Turin.

⁴ Les recettes et les dépenses du Centre de Turin sont consolidées sur la base d'un taux de change moyen de 0,8908 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2017 (0,901 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2016).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Notes aux états financiers consolidés pour l'année
qui s'est achevée le 31 décembre 2017**

	<i>Page</i>
Note 1 – Objectifs et activités.....	34
Note 2 – Méthodes comptables.....	35
Note 3 – Nouvelles normes comptables.....	44
Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	45
Note 5 – Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement.....	45
Note 6 – Contributions à recevoir – Contributions volontaires	46
Note 7 – Actifs et passifs dérivés	46
Note 8 – Placements.....	48
Note 9 – Autres sommes à recevoir	49
Note 10 – Stocks.....	49
Note 11 – Autres actifs à court terme	49
Note 12 – Immeubles de placement.....	49
Note 13 – Immobilisations corporelles.....	50
Note 14 – Immobilisations incorporelles	52
Note 15 – Produits différés.....	52
Note 16 – Avantages du personnel	53
Note 17 – Emprunts	58
Note 18 – Sommes dues aux Etats Membres	59
Note 19 – Autres passifs à court terme	60
Note 20 – Réserves et soldes accumulés	61
Note 21 – Dépenses	63
Note 22 – Instruments financiers.....	64
Note 23 – Contrats de location simples.....	67
Note 24 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	68
Note 25 – Information relative aux parties liées.....	70
Note 26 – Produits des opérations sans contrepartie directe.....	70
Note 27 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements	71
Note 28 – Contributions en nature.....	71
Note 29 – Information sectorielle.....	72
Note 30 – Contributions mises en recouvrement – Récapitulatif	75
Note 31 – Contributions mises en recouvrement – Détail.....	76

Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur internationalement reconnus. En 1947, elle est devenue la première institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), sur la base d'un accord entre l'Organisation et l'ONU, adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.
2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces instruments comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation, développement des compétences et réadaptation professionnelle; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail et, à cette fin, elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques.
3. L'OIT a été créée en vertu de sa Constitution, qui a été adoptée initialement en 1919; elle est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, composée de représentants de tous les Etats Membres, et par le Conseil d'administration, élu par la Conférence. La Conférence internationale du Travail se réunit une fois par an. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.
4. L'OIT a son siège à Genève (Suisse) et possède des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et à la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (Convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des impôts et droits de douane perçus par ses Etats Membres.
5. Les états financiers rassemblent toutes les opérations relevant de l'autorité directe du Directeur général, notamment les activités financées par le budget ordinaire, les réserves et les ressources extrabudgétaires ainsi que les opérations du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), du Tribunal administratif de l'OIT et de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS).
6. Entité contrôlée: Le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit aux institutions des Nations Unies, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales des services de formation et des services connexes dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT et des projets de coopération pour le développement, ainsi que par le gouvernement de l'Italie et la facturation de ses services de formation. Il établit des états financiers distincts à la même date de clôture que l'OIT.

Note 2 – Méthodes comptables

Préparation et présentation: principes de base

7. Les états financiers consolidés de l'OIT ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et sont conformes au Règlement financier de l'OIT.
8. Les états financiers consolidés sont établis suivant une comptabilité d'exercice.
9. Les dispositions transitoires concernant les immobilisations corporelles (IPSAS-17) ont été appliquées aux fins de la comptabilisation initiale du matériel acheté avant le 1^{er} janvier 2012. Le matériel acquis avant cette date a été passé en charges à la date de son achat et sa valeur n'a pas été comptabilisée à l'actif. La période transitoire a pris fin au 31 décembre 2016.

Exercice

10. L'exercice financier de l'Organisation, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers consolidés sont établis tous les ans.

Présentation des états financiers

11. La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'Organisation est le dollar des Etats-Unis (dollar E.-U.). Les états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, libellés en millions de dollars.

Incertitude relative aux estimations

12. La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IPSAS, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les placements et produits dérivés, les terrains et immeubles ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Principales méthodes comptables

Emprunts

13. Les emprunts sont classés en tant que passif financier comptabilisé initialement à la juste valeur puis, ultérieurement, au coût amorti. Les intérêts et les autres dépenses liées à l'emprunt de fonds pour financer directement l'acquisition ou la construction d'actifs sont incorporés dans le coût de l'actif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

14. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue; les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides qui ont une échéance à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition et sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Consolidation

15. Les comptes du Centre de Turin ont été consolidés dans les états financiers consolidés de l'OIT.

16. La monnaie de fonctionnement du Centre de Turin est l'euro. Aux fins de la consolidation, les soldes des actifs, des passifs et de l'actif net du Centre sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de clôture. Les recettes et les dépenses sont converties en dollars au taux de change opérationnel moyen de l'ONU pendant la période considérée. Les gains et pertes de change résultant de la consolidation des comptes du Centre libellés en euros dans les états financiers consolidés de l'OIT libellés en dollars sont comptabilisés dans l'actif net.

Actif éventuel

17. Les actifs éventuels sont des actifs potentiels résultant d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenue (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'Organisation n'a pas la totale maîtrise. Ils sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés.

Produits dérivés

18. L'OIT utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats d'achat à terme pour se couvrir contre le risque de change. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la passation du contrat puis recalculés à la juste valeur à la fin de l'exercice. Les produits dérivés sont portés à l'actif quand la juste valeur est positive et au passif quand la juste valeur est négative. Tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur des produits dérivés est pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie (voir ci-dessous), qui est comptabilisée dans l'actif net puis reclassée dans l'état consolidé de la performance financière quand l'élément de couverture influe sur le gain ou la perte.

19. L'OIT désigne ses contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire en tant que couvertures de flux de trésorerie et applique la comptabilité de couverture suivante:

- ❑ La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé (le contrat à terme) est comptabilisée dans l'actif net alors que toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière en tant que gain (perte) de change et de réévaluation. L'efficacité de la couverture fait l'objet d'une évaluation prospective et rétrospective. Le test d'efficacité porte sur le pourcentage de variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts imputé à la variation du taux de change au comptant du dollar contre le franc suisse. L'opération est effectuée à la date de prise d'effet de la couverture et à la date de clôture.
- ❑ Les montants comptabilisés dans l'actif net sont reportés dans l'état consolidé de la performance financière quand a lieu la transaction prévue (comptabilisation des contributions mises en recouvrement).
- ❑ Si l'instrument de couverture est exécuté ou si sa désignation en tant que couverture est résiliée, ou encore si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité en la matière, tout gain ou perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans l'actif net y demeure jusqu'à ce qu'ait lieu la transaction prévue.
- ❑ La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée lorsque la transaction prévue n'est plus attendue, auquel cas tout gain ou perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans l'actif net est immédiatement transféré(e) dans l'état consolidé de la performance financière en tant que gain (perte) de change et de réévaluation.

Sommes dues aux Etats Membres

20. Un élément de passif est établi pour refléter les montants à payer aux Etats Membres au titre des excédents nets non distribués, des primes nettes non réparties à la fin de chaque période biennale et au titre du Fonds d'incitation à la fin de chaque année.

- A la fin de la première année de chaque période biennale, le montant de ce qui aurait été dû aux Etats Membres est établi en tant que composante des soldes de fonds accumulés.
- A la fin de la seconde année de chaque période biennale, le montant est comptabilisé en tant que passif dû aux Etats Membres conformément aux dispositions du Règlement financier.

Avantages du personnel

21. L'OIT comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

Avantages après la cessation de service

22. Les avantages après la cessation de service désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables après la cessation de service. L'OIT est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), ci-après, «la Caisse», créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un régime par capitalisation multiemployeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

23. Le régime expose les organisations participantes aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pension et les coûts entre les différentes organisations concernées. Comme les autres organisations affiliées, l'OIT et la Caisse ne sont pas en mesure de déterminer, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part des obligations au titre des prestations définies, des avoirs du régime de pension et des coûts qui est propre à l'Organisation. L'OIT a donc considéré ce régime comme un régime à contributions définies, conformément aux prescriptions de l'IPSAS-25, Avantages du personnel. Les contributions que l'Organisation a versées à la Caisse pendant l'exercice ont été comptabilisées en charges dans l'état consolidé de la performance financière.

24. Les régimes à prestations définies de l'OIT comprennent l'assurance-maladie après la cessation de service et les prestations en matière de rapatriement, qui incluent les prestations en matière de rapatriement et de fin de service et les frais de voyage et de déménagement lors de la cessation de service. Le passif comptabilisé au titre de ces régimes équivaut aux engagements pris au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service et les prestations en matière de rapatriement sont calculés par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées.

25. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des

hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net.

Avantages à court terme

26. Les avantages à court terme comprennent les avantages initiaux (par exemple les frais de déménagement et les allocations versées à l'entrée en fonction), les prestations mensuelles ordinaires (par exemple les traitements et indemnités), les absences rémunérées et les autres prestations à court terme (par exemple l'allocation pour frais d'études et le congé dans les foyers). Une dépense est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel fournit un service à l'Organisation et un passif est comptabilisé pour toute prestation qui n'a pas été payée à la date de clôture. Les passifs au titre des avantages à court terme du personnel sont censés être réglés dans les douze mois qui suivent la date de clôture. Ils sont comptabilisés en tant que passifs à court terme et pour un montant non actualisé.

Autres avantages à long terme

27. Les autres avantages à long terme sont les prestations, ou fractions de prestations, qui ne doivent pas être réglées dans les douze mois qui suivent la fin de l'année pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces prestations comprennent la fraction des soldes de jours de congé accumulés qui n'est pas censée être réglée dans les douze mois qui suivent la date de clôture. Elles sont comptabilisées en tant que passif à long terme et pour un montant non actualisé.

Transactions en devises

28. Les transactions effectuées pendant l'exercice libellées dans des monnaies autres que le dollar sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de chaque transaction. Ces taux se rapprochent des taux du marché.

29. Les soldes des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar sont convertis en dollars, au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de clôture, qui se rapproche du taux du marché. Les écarts de change résultant du règlement des éléments monétaires et les gains ou pertes non réalisés découlant de la réévaluation des actifs et des passifs monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception des gains et pertes de change résultant de la couverture efficace des flux de trésorerie à la date de clôture, qui sont comptabilisés dans l'actif net.

30. Les soldes des actifs et passifs non monétaires reportés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont mesurés à la juste valeur en devises sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable le jour où la juste valeur est déterminée. Les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation des terrains et immeubles sont comptabilisés en tant qu'actifs nets. Les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation des immeubles de placement sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière sous la rubrique Variation de la juste valeur des immeubles de placement.

31. Dans l'état consolidé de la performance financière, les gains et pertes de change sont présentés en valeur nette comme des recettes (s'il s'agit de gains) ou des dépenses (s'il s'agit de pertes), à l'exception de ceux concernant les immeubles de placement, qui sont comptabilisés séparément.

32. Dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (état V-A), les recettes et les dépenses libellées en francs suisses

sont calculées au taux de change budgétaire fixé par la Conférence internationale du Travail pour la période biennale.

Dépréciation

33. Les actifs générateurs de trésorerie sont ceux détenus pour générer un revenu commercial. Les actifs non générateurs de trésorerie, en particulier les terrains, les bâtiments, le matériel, les immobilisations incorporelles et les améliorations locatives, ne sont pas destinés à la vente. Au moins une fois par an, il est procédé à un examen de tous les actifs pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Des provisions sont constituées pour prendre en compte une dépréciation, le cas échéant.

Stocks

34. Les publications destinées à une distribution gratuite sont évaluées au plus faible du coût et du coût de remplacement. Les publications destinées à la vente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, la différence est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Lorsque des publications sont considérées comme endommagées ou, après un délai de deux ans, comme obsolètes, elles sont sorties du bilan; cette opération est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Le coût des publications est calculé sur la base du coût moyen pondéré. Le coût du papier et des autres fournitures utilisées dans le processus de production est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations incorporelles

35. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique et amorties dans le cours de leur durée de vie utile (trois à cinq ans), selon la méthode linéaire. Les logiciels acquis à l'extérieur sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles si leur coût par utilisateur est égal ou supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles si leur coût est égal ou supérieur à 200 000 dollars pour le BIT et à 40 000 euros pour le Centre de Turin.

Placements

36. Les placements sont des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés résultant de la variation de la valeur de marché des placements, le produit d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent. Les placements sont classés comme des actifs à court terme ou des actifs à long terme selon l'horizon temporel de leurs objectifs. Ils sont classés comme des actifs à court terme si cet horizon est inférieur ou égal à un an, et comme des actifs à long terme s'il est supérieur à un an.

Immeubles de placement

37. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût, puis ultérieurement à la juste valeur sur la base des conditions du marché à la date de clôture.

38. Les gains ou les pertes résultant d'une variation de la juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

39. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsqu'ils sont définitivement retirés du service et qu'aucun avantage économique futur ou potentiel de service n'est attendu de leur cession. La différence entre le produit net de la cession et

la valeur comptable de l'actif est comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice au cours duquel l'actif a été décomptabilisé.

40. Les transferts vers la catégorie des immeubles de placement (ou depuis cette catégorie) ne sont effectués qu'en cas de changement d'affectation. Si un immeuble occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, il est comptabilisé conformément à la politique en matière d'immobilisations corporelles jusqu'à la date du changement d'affectation.

Contrats de location

41. Les contrats de location de matériel ou de locaux à usage de bureau sont classés en tant que contrats de location simples, à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les charges locatives découlant des contrats de location simples sont portées en compte dans l'état consolidé de la performance financière, sous la rubrique Frais généraux de fonctionnement, en fonction des dispositions des contrats pour la période visée, de façon à refléter l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en tirera l'OIT.

Sommes et charges à payer

42. Les sommes et charges à payer sont des obligations financières relatives à des biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les sommes et charges à payer, par nature à court terme, sont enregistrées au coût, l'effet de l'actualisation n'étant pas considéré comme significatif.

43. Le passif correspondant aux demandes de remboursement au titre de la CAPS encourues mais non encore reçues est comptabilisé comme charges à payer. Il est estimé sur la base de la structure des dépenses des cinq dernières années et est ajusté annuellement.

Immobilisations corporelles

44. Les immobilisations corporelles comprennent les catégories d'actifs suivantes:

- *Matériel*: Le matériel est comptabilisé au coût historique et présenté au coût amorti. Le matériel est comptabilisé en tant qu'actif si son coût atteint ou dépasse le seuil de 5 000 dollars.
- *Terrains et bâtiments*: Les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe indépendante menée une fois par an. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur des terrains et des bâtiments est prise en compte dans une plus-value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net.
- *Améliorations locatives*: Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût historique et présentées au coût amorti. Les améliorations locatives sont comptabilisées en tant qu'actifs si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 50 000 dollars.

45. La valeur des actifs historiques, notamment des œuvres d'art offertes, n'est pas comptabilisée à l'actif dans l'état consolidé de la situation financière.

46. Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lors de leur cession ou lorsqu'elles sont définitivement retirées du service et qu'aucun avantage économique futur ou potentiel de service n'est attendu de leur cession. La différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice au cours duquel l'actif a été décomptabilisé.

47. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé, selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, sauf dans le cas des terrains qui ne sont pas amortissables. L'amortissement des bâtiments est calculé sur la base de la juste valeur de ceux-ci au début de l'exercice, sur la durée d'utilisation résiduelle à cette date. Lorsqu'un bâtiment est réévalué, tout montant cumulé des amortissements à la date de la réévaluation est déduit de la valeur brute comptable du bâtiment et la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué de l'actif. La durée de vie utile estimative selon les catégories d'immobilisations corporelles est définie comme suit:

Catégorie	Durée de vie utile estimative (en années)
Bâtiments	
Siège de l'OIT (par composant)	15-100
Bureaux extérieurs	20-75
Matériel	5-10
Améliorations locatives	15-30 ou durée du bail, selon la durée la plus courte

Provisions et passif éventuel

48. Des provisions sont comptabilisées pour couvrir le passif éventuel dès lors que, d'une part, en raison d'une obligation juridique ou implicite incombant à l'OIT à la suite d'événements antérieurs, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et, d'autre part, que le montant correspondant peut être estimé avec exactitude. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

49. Le passif éventuel est présenté en note lorsqu'une obligation éventuelle est incertaine mais quantifiable, ou lorsque l'OIT a une obligation actuelle mais ne peut estimer avec exactitude la sortie de fonds qui est susceptible d'en découler.

Produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe et produits différés

50. Les produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe sont pris en compte comme suit:

□ Contributions mises en recouvrement

- Avant le début de chaque exercice, l'OIT met en recouvrement auprès de chaque Etat Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Les recettes provenant des contributions mises en recouvrement sont comptabilisées en tant que moitié du total au 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale.
- Les contributions mises en recouvrement approuvées par la Conférence internationale du Travail, mais qui ne sont pas prises en compte comme des recettes à la date de clôture, apparaissent comme actif éventuel. En effet, elles ont les caractéristiques essentielles d'un actif, mais ne satisfont pas aux critères requis pour pouvoir être comptabilisées en tant que tel, car il s'agit d'un apport de ressources possible.
- Une provision a été constituée pour un montant égal à celui des contributions des anciens Etats Membres et des Etats Membres ayant plus de deux ans de

retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Dans l'état II, les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres sont présentées nettes de l'ajustement de la provision.

- Les sommes à recevoir des Etats Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration du BIT sont mesurées initialement à la juste valeur après déduction de toute provision pour dépréciation et recouvrement puis comptabilisées au coût amorti selon la méthodologie du taux d'intérêt effectif.
- Les contributions mises en recouvrement reçues en avance représentent les montants reçus des Etats Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir et sont classées dans la catégorie des produits différés.

□ *Contributions volontaires*

- Les contributions volontaires inconditionnelles sont comptabilisées comme sommes à recevoir et comme recettes à la date de clôture.
- Les contributions volontaires aux projets de coopération pour le développement sont normalement conditionnées à des résultats. Une créance et une dette (produit différé) sont d'abord comptabilisées à la juste valeur et, ultérieurement, au coût amorti à la date de clôture, obtenu par le biais de l'actualisation le cas échéant.
- Les fonds reçus de donateurs sous conditions sont comptabilisés comme une dette. La recette est comptabilisée lorsque les conditions énoncées dans l'accord sont remplies. Les crédits non utilisés détenus pour le compte de donateurs à la date de clôture sont comptabilisés en tant que passif (dû aux donateurs au titre des produits différés).
- Les contributions reçues de donateurs pour des projets qui font partie du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) sont normalement inconditionnelles et comptabilisées comme une recette et une créance à la date de clôture, lorsque des accords sont signés entre l'OIT et le donateur. Cependant, si un donateur contribuant au CSBO impose des conditions prévoyant un résultat précis, la comptabilisation de la recette sera reportée jusqu'à ce que l'obligation de résultat soit remplie.
- Les contributions au titre du CSBO portant sur des périodes futures sont présentées comme un actif éventuel si l'apport d'une contribution à l'OIT est considéré comme probable à la date de clôture.

□ *Dons et subventions*

- L'OIT reçoit des contributions inconditionnelles en espèces de la part d'Etats Membres et d'organisations non gouvernementales. Ces dons et subventions sont comptabilisés comme une recette au titre des contributions volontaires lorsqu'un accord est conclu entre l'OIT et le donateur ou à réception d'espèces si aucun accord n'est signé entre les deux parties.

□ *Services de formation du Centre de Turin*

- Le Centre de Turin fournit des services de formation dans le cadre de contrats avec des gouvernements et des organisations, notamment l'OIT. Les accords relatifs aux activités de formation sont subventionnés par des contributions

volontaires inconditionnelles qui assurent un appui aux activités du Centre. Ils sont considérés comme des opérations sans contrepartie directe, étant donné que les deux parties n'en tirent pas un avantage direct d'une valeur approximativement égale. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, notamment l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme élément d'actif (sommes à recevoir) et élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.

- Les flux probables des ressources provenant des contributions volontaires et des activités de formation qui n'ont pas été enregistrés comme actifs sont présentés en tant qu'actifs éventuels.

□ *Contributions en nature*

- Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées.
- Les droits d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations mis à disposition par des Etats Membres apparaissent dans les notes aux états financiers consolidés.

□ *Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes*

- Les contributions volontaires acceptées par l'OIT comprennent une commission au titre des services rendus par l'OIT couvrant les coûts des services d'appui administratif et opérationnel, généralement calculée en pourcentage du coût direct total du projet. Les recettes liées aux services d'appui aux programmes sont considérées comme une opération sans contrepartie directe et sont prises en compte une fois celles-ci perçues après la réalisation du projet.

Produit des opérations avec contrepartie directe

51. Les produits des opérations avec contrepartie directe sont inscrits comme suit:

- *Produit des ventes et redevances:* Les recettes sont comptabilisées à la date à laquelle la prestation est fournie. Les recettes liées à la prestation de services sont évaluées en fonction de l'état d'avancement, mesuré par les dépenses totales assumées par l'Organisation au titre de ces services à la date de clôture. Le produit des ventes de publications est pris en compte lorsque la publication a été expédiée à l'acquéreur. Une provision pour créances douteuses est constituée pour un montant égal à 50 pour cent du montant non acquitté depuis un à deux ans et à 100 pour cent du montant non acquitté depuis plus de deux ans, à moins que l'Organisation ne reçoive par écrit du débiteur une confirmation du montant exigible assortie d'une date prévue pour le paiement.
- *Produit des placements:* Le produit des intérêts acquis en fonction du temps écoulé et compte tenu du rendement effectif de l'actif, ainsi que les profits et pertes découlant des cessions de titres et des variations de la valeur de marché des titres

sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

- *Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités*: Elles sont comptabilisées à la date où ces recettes sont exigibles, conformément aux Statuts et Règlement administratif de la CAPS.

Note 3 – Nouvelles normes comptables

Nouvelles normes comptables en vigueur au 1^{er} janvier 2017

52. En 2017, l'OIT a adopté une série de normes, nouvelles ou modifiées, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017, sans que cela n'ait d'incidence sur ses états financiers:

- IPSAS-34, Etats financiers individuels; IPSAS-35, Etats financiers consolidés; IPSAS-36, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises; IPSAS-37, Accords conjoints; IPSAS-38, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités. Ces normes établissent de nouvelles exigences en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière applicables aux participations dans des entités contrôlées, des coentreprises et des entreprises associées, et définissent les principes régissant la présentation et la préparation des états financiers consolidés. Elles ont remplacé les obligations énoncées dans les IPSAS suivantes: IPSAS-6, Etats financiers consolidés et individuels; IPSAS-7, Participations dans des entreprises associées; et IPSAS-8, Participations dans des coentreprises.

Nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur

53. En 2016 et 2017, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié une série de normes, nouvelles ou modifiées, comme suit:

IPSAS	Titre	Date d'entrée en vigueur
Amendements à l'IPSAS-21	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	1 ^{er} janvier 2018
Amendements à l'IPSAS-26	Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie	1 ^{er} janvier 2018
IPSAS-39	Avantages du personnel	1 ^{er} janvier 2018
IPSAS-40	Regroupements dans le secteur public	1 ^{er} janvier 2019

54. L'OIT adoptera les normes IPSAS et les amendements précités à compter du 1^{er} janvier 2018.

55. Les amendements à l'IPSAS-21 et à l'IPSAS-26 définissent les normes applicables à la dépréciation de la valeur des actifs générateurs et non générateurs de trésorerie mesurée au moyen de la méthode de réévaluation. Elles n'auront pas d'incidence notable sur les états financiers de l'OIT.

56. L'IPSAS-39, Avantages du personnel, remplace l'IPSAS-25, Avantages du personnel. Elle supprime le report possible des gains et pertes actuariels et prévoit leur comptabilisation intégrale et immédiate à l'actif net. Elle contient également des modifications relatives aux informations à fournir dans les notes aux états financiers. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers de l'OIT.

57. L'IPSAS-40, Regroupements dans le secteur public (*Public Sector Combinations*), est la première norme comptable internationale spécifiquement adaptée aux besoins du secteur public pour ce qui est des regroupements d'entités et des opérations. Elle ne devrait pas avoir d'incidence notable sur les états financiers de l'OIT.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

58. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et sur des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la date de clôture sont les suivants:

(millions de dollars)	Dollar E.-U.	Franc suisse	Euro	Autres	Total 2017	Total 2016
Trésorerie	75,0	137,5	10,9	14,7	238,1	251,7
Equivalents de trésorerie	101,3	–	2,5	–	103,8	131,1
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	176,3	137,5	13,4	14,7	341,9	382,8

59. Depuis 2017, l'OIT classe ses équivalents et placements de trésorerie en fonction de leur échéance à compter de la date d'acquisition. Les placements exigibles à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition sont présentés en tant qu'équivalents de trésorerie. A des fins de comparaison, les chiffres pour 2016 ont été reclassés comme suit:

(millions de dollars)	Solde figurant dans les états financiers de 2016	Reclassement	Solde après reclassement au 31.12.2016
Etat I			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	392,8	(10,0)	382,8
Placements – court terme	112,1	10,0	122,1
Etat IV			
Produit de la cession de titres	67,5	110,0	177,5
Acquisition de titres	(112,1)	(70,0)	(182,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	386,0	(50,0)	336,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	392,8	(10,0)	382,8

Note 5 – Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement

60. Les contributions à recevoir à la date de clôture sont les suivantes:

(millions de dollars)	2017	2016
Contributions à recevoir des Etats Membres (Notes 30 et 31)	169,1	89,5
A déduire: paiements anticipés reçus d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers (Note 30)	(2,0)	(1,8)
A déduire: amortissement des arrangements financiers à long terme	(1,0)	(1,3)
A déduire: provision pour recouvrement douteux des contributions	(20,3)	(10,6)
Total net à recevoir	145,8	75,8
■ Contributions à recevoir des Etats Membres à court terme	135,4	65,2
■ Contributions à recevoir des Etats Membres à long terme	10,4	10,6

61. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les Etats Membres au bénéfice d'un arrangement financier approuvé par la Conférence internationale du Travail, après amortissement et provision.

62. Le classement par âge des contributions à recevoir se présente comme suit:

(millions de dollars)	2017	2016
Moins de 1 an	118,5	38,3
De 1 à 2 ans	22,0	18,5
Plus de 2 ans	26,6	30,9
A déduire: provision pour créances douteuses et amortissement	(21,3)	(11,9)
Total	145,8	75,8

Note 6 – Contributions à recevoir – Contributions volontaires

63. A la date de clôture, les contributions volontaires à recevoir sont les suivantes (Note 15):

(millions de dollars)	2017	2016
Contributions volontaires à recevoir à court terme		
Projets de coopération pour le développement (tous assortis de conditions)	305,4	218,8
Services de formation du Centre de Turin	4,9	3,2
Sous-total, contributions volontaires à recevoir à court terme	310,3	222,0
Contributions volontaires à recevoir à long terme		
Projets de coopération pour le développement (tous assortis de conditions)	75,1	53,8
Services de formation du Centre de Turin	0,6	0,2
Sous-total, contributions volontaires à recevoir à long terme	75,7	54,0
Total, contributions volontaires à recevoir	386,0	276,0

Note 7 – Actifs et passifs dérivés

64. A la date de clôture, l'OIT dispose des actifs et passifs dérivés suivants:

(millions de dollars)	2017	2016
Actifs dérivés		
Contrat d'achat à terme de la CAPS – court terme	0,1	0,8
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT – court terme	3,9	18,4
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT – long terme	3,4	–
Total, actifs dérivés	7,4	19,2

65. Le montant contractuel des devises vendues à terme et l'échéance des instruments dérivés non réglés à la date de clôture sont les suivants:

Instrument dérivé	Echéance	Montant contractuel (millions de dollars)
Contrat d'achat à terme de la CAPS	Dans les trois prochains mois	47,5
Contrat d'achat à terme de l'OIT dans le cadre du portefeuille	Dans les trois prochains mois	1,4
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT	Dans les douze prochains mois	160,4
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT	Dans les douze mois suivants	168,2

Contrat d'achat à terme de la CAPS

66. Le risque lié aux actifs financiers détenus pour le compte de la CAPS dans des monnaies autres que le franc suisse et le dollar des Etats-Unis (à hauteur de 33 pour cent pour cette devise) est couvert au moyen de contrats d'achat à terme dans chacune des autres monnaies dans lesquelles des placements sont faits.

Contrats d'achat à terme de l'OIT dans le cadre du portefeuille

67. Le risque lié aux actifs financiers détenus dans le portefeuille dans des monnaies autres que le dollar est couvert au moyen d'instruments dérivés.

Contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire

68. La principale source de recettes pour financer les activités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation sont les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins prévus en dollars pour les deux années à venir par l'achat à terme de devises. Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme sont donc acquis pour faire en sorte que le montant en francs suisses des sommes à recevoir des Etats Membres au titre des contributions fixées pour la période biennale soit suffisant pour acheter les dollars dont l'OIT a besoin pour son budget ordinaire. Les contrats d'achat à terme arrivent à échéance chaque mois, et les montants mensuels sont établis sur la base des besoins de trésorerie en dollars du budget ordinaire prévus pendant la période biennale.

69. Les contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT sont définis comme des couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la valeur des produits dérivés au cours de la période considérée se présentent comme suit:

(millions de dollars)	2017	2016
Juste valeur au 1^{er} janvier	18,4	23,9
Produits dérivés utilisés pendant la période et comptabilisés à l'actif net	(14,2)	(9,6)
Produits dérivés utilisés pendant la période et comptabilisés comme excédent (déficit)	(4,2)	(4,2)
Variation de la juste valeur de l'élément comptant comptabilisée à l'actif net	4,2	4,1
Variation de la juste valeur de l'élément à terme comptabilisée comme excédent (déficit)	3,1	4,2
Total, juste valeur au 31 décembre	7,3	18,4

70. Les couvertures de flux de trésorerie se sont révélées très efficaces en 2017. Le montant reclassé de l'actif net et présenté dans l'état consolidé de performance financière comme gain (perte) de change et les montants maintenus dans l'actif net à la fin de l'année se répartissent comme suit:

Actif net: valeur des produits dérivés non réglés (millions de dollars)	2017	2016
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier (Note 20)	14,2	19,7
Reclassement pendant l'année en gain (perte) net de change et de réévaluation (couverture efficace de l'élément comptant – transactions réalisées au cours de la période)	(14,2)	(9,6)
Gain (perte) net de change pendant l'année comptabilisée à l'actif net (couverture efficace de l'élément comptant – transactions prévues)	4,2	4,1
Solde de clôture au 31 décembre (Note 20)	4,2	14,2

71. Les montants inscrits à l'actif net au 31 décembre 2017 devraient arriver à échéance, ce qui devrait être reflété dans l'état consolidé de la performance financière en 2018 et en 2019, lorsque les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, respectivement pour 2018 et 2019, seront comptabilisées.

Note 8 – Placements

72. L'Organisation détient cinq portefeuilles de placements d'instruments financiers identifiés qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuilles indépendants et sont constitués principalement de titres à revenu fixe et de fonds de placement. Les placements comprennent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui n'apparaissent pas sous la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie, car ils font partie d'un placement de portefeuille et sont destinés à être conservés sur le long terme et réinvestis.

73. Les placements sont effectués conformément à la politique en la matière approuvée en concertation avec le Comité des placements du BIT et leur performance est évaluée à la juste valeur.

74. La juste valeur et le coût historique à la date de clôture se présentent comme suit:

(millions de dollars)	2017		2016	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements – court terme				
Dépôt à court terme de l'OIT	140,0	140,0	120,0	120,0
Dépôt du Centre de Turin à un an	–	–	2,1	2,1
Sous-total, placements – court terme	140,0	140,0	122,1	122,1
Placements – long terme				
Trésorerie dans les portefeuilles	3,1	3,1	1,0	1,0
Revenu fixe				
Obligations	74,5	74,1	70,9	70,4
Obligations à taux variable	29,1	29,1	25,4	25,5
Marché monétaire	18,0	17,9	24,4	24,3
Total, placements à revenu fixe	121,6	121,1	120,7	120,2
Fonds de placement	110,6	105,7	104,1	102,9
Sous-total, placements – long terme	235,3	229,9	225,8	224,1
Total, placements	375,3	369,9	347,9	346,2

75. Les mouvements au cours de la période considérée sont les suivants:

(millions de dollars)	2017	2016
Juste valeur au 1^{er} janvier	347,9	343,8
Intérêts et gains (pertes) nets sur les placements	9,8	(0,5)
Nouveaux placements pendant la période	220,0	182,1
Cession de titres pendant la période	(202,4)	(177,5)
Juste valeur au 31 décembre	375,3	347,9

76. Les placements à court terme se composent des dépôts à court terme exigibles à plus de 90 jours à compter de la date d'acquisition. Les chiffres pour l'année 2016 tiennent compte de ce classement (Note 4).

Note 9 – Autres sommes à recevoir

77. Les autres sommes à recevoir se répartissent comme suit:

(millions de dollars)	2017	2016
Impôt sur le revenu perçu par les Etats-Unis	4,5	4,1
Sommes à recevoir du PNUD	0,3	1,0
Autres sommes à recevoir	4,8	4,6
Total, autres sommes à recevoir	9,6	9,7

78. Le classement par âge des autres sommes à recevoir se présente comme suit:

(millions de dollars)	2017	2016
Moins de 1 an	7,2	7,6
De 1 à 2 ans	1,8	0,6
Plus de 2 ans	0,6	1,5
Total	9,6	9,7

Note 10 – Stocks

79. Le mouvement des stocks au cours de la période considérée est le suivant:

(millions de dollars)	Fournitures	Publications	Total 2017	Total 2016
Solde au 1^{er} janvier	0,3	3,6	3,9	4,9
Stocks produits et stocks achetés	0,8	7,6	8,4	7,5
Stock disponible	1,1	11,2	12,3	12,4
A déduire: stocks utilisés	(0,7)	(4,2)	(4,9)	(5,1)
A déduire: dépréciation des stocks	–	(1,6)	(1,6)	(1,3)
A déduire: stocks sortis du bilan	–	(1,4)	(1,4)	(2,1)
Solde au 31 décembre	0,4	4,0	4,4	3,9

Note 11 – Autres actifs à court terme

80. Les autres actifs à court terme se répartissent comme suit:

(millions de dollars)	2017	2016
Avances au personnel	8,2	8,4
Avances aux partenaires d'exécution	1,6	1,0
Autres actifs	8,3	5,2
Total, autres actifs à court terme	18,1	14,6

Note 12 – Immeubles de placement

81. En mars 2016, un accord a été conclu avec l'Etat de Genève concernant la renonciation par le BIT de son droit de superficie d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans sur une parcelle sise à Genève (Suisse). En application de cet accord, le Bureau a renoncé à son droit de superficie et a obtenu en échange un titre de pleine propriété sur la moitié de la parcelle. Il a ensuite vendu l'intégralité de la parcelle visée par ce titre de pleine propriété à une tierce partie pour un montant de 28 millions de francs suisses (28,4 millions de dollars), soit un gain de 0,1 million de dollars résultant de la vente.

Note 13 – Immobilisations corporelles

82. Les mouvements par catégorie d'actif au cours de la période considérée sont les suivants:

(millions de dollars)	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	309,0	151,1	8,1	7,7	475,9
Acquisitions	–	34,3	0,1	0,8	35,2
Cessions	–	–	–	–	–
Amortissement	–	(1,7)	(0,6)	(2,0)	(4,3)
Ecarts de change – coût	–	–	(0,5)	(0,1)	(0,6)
Ecarts de change – amortissement	–	–	0,1	0,1	0,2
Réévaluation nette comptabilisée à l'actif net	68,4	10,3	–	–	78,7
Sous-total 2016, mouvements	68,4	42,9	(0,9)	(1,2)	109,2
Solde de clôture au 31 décembre 2016	377,4	194,0	7,2	6,5	585,1
Valeur brute comptable au 31 décembre 2016	377,4	194,0	11,4	11,3	594,1
Montant cumulé des amortissements	–	–	(4,2)	(4,8)	(9,0)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	377,4	194,0	7,2	6,5	585,1
Acquisitions	–	46,6	0,6	2,7	49,9
Amortissement	–	(4,6)	(0,6)	(2,3)	(7,5)
Cessions – Valeur comptable	–	–	–	(0,4)	(0,4)
Cessions – Montant cumulé des amortissements	–	–	–	0,4	0,4
Ecarts de change – coût	–	–	1,5	0,4	1,9
Ecarts de change – amortissement	–	–	(0,5)	(0,1)	(0,6)
Réévaluation nette comptabilisée à l'actif net	(65,2)	(1,7)	–	–	(66,9)
Sous-total 2017, mouvements	(65,2)	40,3	1,0	0,7	(23,2)
Solde de clôture au 31 décembre 2017	312,2	234,3	8,2	7,2	561,9
Valeur brute comptable au 31 décembre 2017	312,2	234,3	13,5	14,0	574,0
Montant cumulé des amortissements	–	–	(5,3)	(6,8)	(12,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	312,2	234,3	8,2	7,2	561,9

Terrains et bâtiments

83. L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que d'une parcelle adjacente.

84. En outre, l'OIT est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). A Buenos Aires (Argentine) et à Bruxelles (Belgique), l'Organisation possède des appartements dans des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. A Brasília (Brésil), à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail au coût nominal (Note 28).

85. Afin d'estimer plus précisément la valeur de ses terrains et bâtiments, l'OIT a chargé un expert indépendant de revoir et d'actualiser la juste valeur de tous les biens au 31 décembre 2017 sur la base des Normes internationales d'évaluation publiées par l'International Valuation Standards Council, compte tenu d'hypothèses relatives aux

conditions du marché. La variation de la juste valeur des terrains et bâtiments en 2017 résulte notamment d'un gain de réévaluation de 27,1 millions de dollars dû à la fluctuation des cours de change. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur estimée des terrains et bâtiments est comptabilisée en tant qu'élément distinct de l'actif net comme le montre la Note 20.

(milliers de dollars)	2017	2016
Terrains		
Siège – Genève	303 155	369 159
Lima	3 650	3 561
Abidjan	582	489
Santiago	4 883	4 232
Total, terrains	312 270	377 441
Bâtiments		
Siège – Genève	208 557	169 713
Lima	11 557	11 275
Brasília	436	432
Abidjan	3 298	2 773
Dar es-Salaam	2 590	2 484
Buenos Aires	756	708
Islamabad	572	605
Santiago	5 893	5 489
Bruxelles	669	570
Total, bâtiments	234 328	194 049
Total, terrains et bâtiments	546 598	571 490

86. Un tiers du bâtiment du siège à Genève faisait l'objet de travaux de rénovation en 2017. Les dépenses d'investissement correspondantes sont présentées sur la ligne Acquisitions en regard de la colonne Bâtiments. En 2017, l'expert indépendant a revu et actualisé la durée de vie utile estimative de l'élément correspondant aux travaux structurels, ramenant cette durée à 100 ans (contre 150 en 2016). Par conséquent, les dépenses annuelles au titre de l'amortissement annuel ont augmenté de 0,2 million de dollars.

Améliorations locatives

87. L'Organisation a fait apporter des améliorations à des biens, dont elle est locataire à New Delhi (Inde) et à Bangkok (Thaïlande). Elle a aussi fait apporter des améliorations au Pavillon Piémont et fait rénover d'autres bâtiments du Centre de Turin (Italie).

Note 14 – Immobilisations incorporelles

88. Les mouvements par catégorie d'immobilisation incorporelle au cours de la période considérée sont les suivants:

(millions de dollars)	Logiciels acquis à l'extérieur	Logiciels développés en interne	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	0,7	1,6	2,3
Acquisitions	0,1	0,3	0,4
Amortissement	(0,2)	(0,4)	(0,6)
Sous-total 2016, mouvements	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Solde de clôture au 31 décembre 2016	0,6	1,5	2,1
Valeur brute comptable au 31 décembre 2016	1,0	2,6	3,6
Montant cumulé des amortissements	(0,4)	(1,1)	(1,5)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	0,6	1,5	2,1
Acquisitions	0,3	0,8	1,1
Amortissement	(0,2)	(0,5)	(0,7)
Sous-total 2017, mouvements	0,1	0,3	0,4
Solde de clôture au 31 décembre 2017	0,7	1,8	2,5
Valeur brute comptable au 31 décembre 2017	1,3	3,4	4,7
Montant cumulé des amortissements	(0,6)	(1,6)	(2,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	0,7	1,8	2,5

Note 15 – Produits différés

89. Les produits différés à la date de clôture sont les suivants:

(millions de dollars)	2017	2016
Produits différés – court terme		
Contributions mises en recouvrement reçues en avance	45,2	35,2
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	306,7	222,9
Sommes dues aux donateurs (y compris pour le Centre de Turin)	262,4	211,8
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	2,0	1,2
Cotisations anticipées à la CAPS	0,7	0,6
Autres produits différés	0,1	0,1
Sous-total, produits différés à court terme	617,1	471,8
Produits différés – long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	75,1	53,8
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	0,6	0,2
Sous-total, produits différés à long terme	75,7	54,0
Total, produits différés	692,8	525,8

90. Le produit différé au titre des contributions volontaires représente le montant de la somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur (Note 6).

Note 16 – Avantages du personnel

91. Les éléments du passif lié aux avantages du personnel à la date de clôture sont:

(millions de dollars)	2017	2016
Passif à court terme		
Allocation pour frais d'études	3,0	2,4
Jours de congé accumulés	20,8	20,6
Congé dans les foyers	0,3	0,4
Prestations en matière de rapatriement	3,7	3,5
Assurance-maladie après la cessation de service	27,9	23,2
Sous-total, passif à court terme	55,7	50,1
Passif à long terme		
Jours de congé accumulés	12,9	12,7
Prestations en matière de rapatriement	42,7	43,3
Assurance-maladie après la cessation de service	1 606,0	1 284,1
Sous-total, passif à long terme	1 661,6	1 340,1
Total, passif lié aux avantages du personnel	1 717,3	1 390,2

92. Les avantages du personnel sont déterminés conformément au *Statut du personnel* du BIT, au *Statut du personnel* du Centre international de Turin et aux *Statuts et Règlement administratif de la CAPS*.

Avantages après la cessation de service

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

93. Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, cette évaluation est effectuée une fois tous les deux ans, selon la méthode des «agrégats avec intrants», et elle a pour but premier de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour permettre à celle-ci de faire face à ses obligations.

94. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (ce taux est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir tout déficit constaté à la suite de l'évaluation actuarielle conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour couvrir ce déficit, chaque organisation affiliée doit apporter un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

95. En 2017, la Caisse a relevé des anomalies dans les données de recensement utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2015. De ce fait, dérogeant au cycle biennal habituel, la Caisse a reporté les données de participation correspondant à la période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2016 pour établir ses états financiers pour l'exercice 2016. Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 est en cours.

96. Compte tenu du report des données de participation correspondant à la période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2016, le taux de financement de la valeur actuarielle de l'actif par rapport à la provision actuarielle, en admettant qu'aucun ajustement ultérieur des pensions ne soit effectué, était de 150,1 pour cent (contre 127,5 pour cent dans l'évaluation de 2013). Le taux de financement était de 101,4 pour cent (contre 91,2 pour cent dans l'évaluation de 2013) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions a été pris en considération.

97. Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2016 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer dans le cadre de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

98. Au cours de l'année 2017, les cotisations payées par l'OIT à la Caisse des pensions ont atteint 51 millions de dollars (contre 51 millions de dollars en 2016). Les cotisations prévues pour 2018 s'élèvent à 52,6 millions de dollars.

99. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente, tous les ans, un rapport sur ses audits au Comité mixte de la Caisse des pensions. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, lesquels peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: www.unjspf.org.

Assurance-maladie après la cessation de service

100. Une évaluation actuarielle effectuée en 2017 a établi les engagements estimés de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture comme suit dans les paragraphes suivants.

101. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations maladie après la cessation de service et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Cette sélection comprend les facteurs actuariels harmonisés appliqués à l'ensemble du système des Nations Unies. Pour l'évaluation de 2017, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2017 (%)	2016 (%)
Taux d'actualisation	BIT: 1,34 Turin: 1,91 AISS: 0,84	BIT: 1,34 Turin: 1,95 AISS: 0,77
Taux des futures augmentations de rémunération	Taux de la CCPPNU (3,5 + barème 2017 de la CCPPNU)	Taux de la CCPPNU (3,5 + barème 2013 de la CCPPNU)
Taux des augmentations de pension	2,50	3,00
Inflation des frais médicaux	3,60 à partir de 2017 ramené à 0,10 à raison de 3,30 par an	3,80 à partir de 2016 ramené à 0,20 à raison de 3,00 par an

102. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture pour des obligations de sociétés de haute qualité. Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque devise principale dans laquelle la CAPS engage des dépenses (franc suisse, livre sterling, dollar et euro). Le taux d'actualisation final a été déterminé en faisant la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes devises.

103. Si les hypothèses relatives à l'évolution des frais médicaux qui sont décrites ci-dessus devaient changer, cela aurait une influence sur la mesure du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, comme suit:

Régimes d'assurance-maladie – Analyse de sensibilité (millions de dollars)	2017	2016
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur le coût des services rendus et le coût financier	38,1	29,5
1 pour cent de diminution du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur le coût des services rendus et le coût financier	(27,2)	(21,3)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	458,1	330,4
1 pour cent de diminution du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(347,9)	(252,6)

104. Le tableau ci-dessous montre l'évolution, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

(millions de dollars)	2017	2016
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	1 307,3	1 159,2
Coût des services rendus au cours de la période	49,5	40,5
Coût financier	17,7	19,6
Montant net des prestations payées	(27,9)	(23,2)
(Gain) perte actuariel/le dû(e) à l'expérience	5,1	4,4
(Gain) perte actuariel/le dû(e) aux changements d'hypothèse	282,2	106,8
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	1 633,9	1 307,3
Etat consolidé de la situation financière, actif (passif), début d'exercice	(1 307,3)	(1 159,2)
Total (débit) crédit comptabilisé pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(67,2)	(60,1)
Montant net des prestations payées	27,9	23,2
Total (débit) crédit comptabilisé dans l'état consolidé de la performance financière	(39,3)	(36,9)
Total (débit) crédit comptabilisé à l'actif net	(287,3)	(111,2)
Etat consolidé de la situation financière, fin d'exercice	(1 633,9)	(1 307,3)

105. Au cours des cinq dernières années, l'obligation au titre des prestations définies et les ajustements liés à l'expérience ont évolué comme suit:

(millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
Obligation au titre des prestations définies	1 633,9	1 307,3	1 159,2	1 088,2	811,8
Actifs du régime à la juste valeur	–	–	–	–	–
Excédent (déficit)	(39,3)	(36,9)	(34,8)	(25,8)	(31,9)
(Gain) perte actuariel/le dû(e) à l'expérience	5,1	4,4	5,4	11,4	1,3

106. Les dépenses liées au coût financier et au coût des services rendus au cours de la période pour 2017 ont été comptabilisées dans l'état consolidé de la performance financière en tant que dépenses de personnel. Les pertes actuarielles nettes cumulées de 925,2 millions de dollars (perte actuarielle nette cumulée de 637,9 millions de dollars au 31 décembre 2016) sont constatées à l'actif net. En vertu de l'IPSAS-25, le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des actifs du régime à la juste valeur. Toutefois, un montant de 64,2 millions de dollars est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS (contre 61,4 millions de dollars au 31 décembre 2016) pour couvrir le passif

futur de la Caisse. Comme indiqué au paragraphe 127, ce montant fait l'objet d'une procédure d'arbitrage. En outre, un montant de 6,1 millions de dollars a été réservé pour financer partiellement le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service. La contribution totale versée en 2017 sur la réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service a été de 1,2 million de dollars (1,2 million de dollars en 2016).

107. L'OIT finance son passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service selon la méthode de comptabilisation au décaissement. Le programme et budget pour 2018-19 prévoit un montant de quelque 30 millions de dollars à cet effet.

Prestations en matière de rapatriement

108. Une évaluation actuarielle effectuée en 2017 a établi les engagements de l'OIT estimés au titre des indemnités de rapatriement à la date de clôture, comme indiqué dans les paragraphes suivants.

109. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations en matière de rapatriement et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2017, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2017 (%)	2016 (%)
Taux d'actualisation	Indemnité de rapatriement: 3,54 Indemnité de fin de service: 1,28	Indemnité de rapatriement: 3,94 Indemnité de fin de service: 1,42
Taux des futures augmentations des indemnités:	Taux de la CCPNU (3,5 + barème 2017 de la CCPNU)	Taux de la CCPNU (3,5 + barème 2013 de la CCPNU)
Indemnités de rapatriement et de fin de service		
Taux des futures augmentations des coûts:	1,30	3,00
Frais de voyage de rapatriement et de déménagement		
Probabilité concernant les demandes de prestations	Indemnité de rapatriement (BIT): 74 Indemnité de rapatriement (Centre de Turin): 95 Frais de voyage et de déménagement (BIT): 80,65 Frais de voyage et de déménagement (Centre de Turin): 95	Indemnité de rapatriement (BIT): 73 Indemnité de rapatriement (Centre de Turin): 95 Frais de voyage et de déménagement (BIT): 77,8 Frais de voyage et de déménagement (Centre de Turin): 95

110. Pour le dollar et l'euro, les taux d'actualisation sont déterminés par référence à la courbe de rendement des obligations à long terme de sociétés notées AA dans la monnaie correspondante au 31 décembre 2017.

111. Le tableau ci-dessous montre l'évolution, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

(millions de dollars)	2017	2016
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	46,8	48,9
Coût des services rendus au cours de la période	2,9	3,0
Coût des services passés	—	—
Coût financier	1,5	1,7
Montant net des prestations payées	(3,5)	(4,1)
(Gain) perte actuariel/le dû(e) à l'expérience	(2,0)	(1,4)
(Gain) perte actuariel/le dû(e) aux modifications des hypothèses	(0,7)	(0,9)
Variation des taux de change	1,4	(0,4)
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	46,4	46,8
Etat consolidé de la situation financière, actif (passif), début d'exercice	(46,8)	(48,9)
Total (débit) crédit comptabilisé pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(4,4)	(4,7)
Montant net des prestations payées	3,5	4,1
Variation des taux de change	(1,4)	0,4
Total (débit) crédit comptabilisé dans l'état consolidé de la performance financière	(2,3)	(0,2)
Total (débit) crédit comptabilisé à l'actif net	2,7	2,3
Etat consolidé de la situation financière, passif, fin d'exercice	(46,4)	(46,8)

112. Au cours des quatre dernières années, l'obligation au titre des prestations définies et les ajustements liés à l'expérience ont évolué comme suit:

(millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
Obligation au titre des prestations définies	46,4	46,8	48,9	57,7	48,5
Actifs du régime à la juste valeur	—	—	—	—	—
Excédent/(déficit)	(2,3)	(0,2)	(0,5)	(3,8)	1,4
(Gain)/perte actuariel/le dû(e) à l'expérience	(2,0)	(1,4)	3,6	(1,5)	0,5

113. Les dépenses liées au coût financier et au coût des services rendus au cours de la période pour 2017 ont été comptabilisées dans l'état consolidé de la performance financière en tant que dépenses de personnel. Les gains actuariels nets, d'un montant cumulé de 4,2 millions de dollars (gains actuariels nets cumulés de 1,5 million de dollars au 31 décembre 2016), sont constatés à l'actif net. En vertu de l'IPSAS-25, le coût des prestations en matière de rapatriement est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des actifs du régime à la juste valeur. Toutefois, le BIT a réservé dans le Fonds des indemnités de fin de contrat un montant de 44,6 millions de dollars (40,5 millions de dollars au 31 décembre 2016) pour financer partiellement le coût des prestations en matière de rapatriement. La contribution totale versée en 2017 au Fonds des indemnités de fin de contrat était de 4,8 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2016).

Note 17 – Emprunts

114. Les emprunts consistent en deux prêts libellés en francs suisses accordés à l'OIT par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI): le premier a été octroyé en 1967 pour la construction du bâtiment du siège de l'OIT et le second en 2017 pour la rénovation de ce bâtiment.

(millions de dollars)	2017	2016
Valeur nominale de l'emprunt accordé en 1967 pour la construction du bâtiment du siège	30,3	32,5
Valeur nominale de l'emprunt accordé en 2017 pour la rénovation du bâtiment du siège	3,1	–
Valeur nominale à la fin de l'exercice	33,4	32,5
Valeur comptable de l'emprunt accordé en 1967 pour la construction du bâtiment du siège (coût amorti)	27,6	29,3
Valeur comptable de l'emprunt accordé en 2017 pour la rénovation du bâtiment du siège	3,1	–
Valeur comptable à la fin de l'exercice	30,7	29,3

Prêt à la construction – 1967

115. Cet emprunt consiste en un prêt libellé en francs suisses accordé à l'OIT par la FIPOI en 1967 pour la construction du bâtiment du siège à un taux d'intérêt initial basé sur les taux du marché, intérêts auxquels la Confédération suisse a renoncé en 1996. Ce prêt n'est pas garanti. Le montant restant dû de 30,3 millions de francs suisses au titre de ce prêt est comptabilisé en dollars des Etats-Unis au coût amorti (27,6 millions de dollars).

(millions de dollars)	2017	2016
Valeur nominale au début de l'exercice	32,5	37,4
Remboursé pendant l'exercice en cours	(3,8)	(3,8)
Mouvement des taux de change	1,6	(1,1)
Valeur nominale à la fin de l'exercice	30,3	32,5
Ajustement à la juste valeur au début de l'exercice	(3,2)	(4,1)
Mouvement des taux de change	(0,1)	0,2
Amortissement sur la base du taux d'intérêt effectif	0,6	0,7
Ajustement à la juste valeur à la fin de l'exercice	(2,7)	(3,2)
Total, emprunts	27,6	29,3

116. Le remboursement de ces prêts s'effectue par annuités, le paiement libératoire devant avoir lieu en 2025. Les paiements annuels en valeur nominale (3,7 millions de francs suisses par an) sont les suivants:

(millions de dollars)	2017	2016
Sommes dues l'année prochaine	3,8	3,6
Sommes dues à l'échéance de deux à cinq ans	15,1	14,4
Sommes dues après cinq ans	11,4	14,5
Valeur nominale à la fin de l'exercice	30,3	32,5

Prêt à la rénovation – 2017

117. A sa 309^e session (novembre 2010), le Conseil d'administration du BIT a approuvé le plan de rénovation complet du bâtiment du siège de l'OIT situé à Genève. Le financement du projet a été approuvé en juin 2015. La Conférence internationale du Travail a autorisé le Directeur général du BIT à contracter un prêt auprès de la FIPOI pour financer partiellement la rénovation.

118. En septembre 2016, la Confédération suisse a accepté d'octroyer un prêt à l'OIT par l'intermédiaire de la FIPOI, à hauteur de 70 millions de francs suisses. Le gouvernement fédéral a donné son approbation à la fin de l'année 2016, et l'accord de prêt a été signé avec la FIPOI en avril 2017. Le prêt sera versé à l'OIT par tranches trimestrielles entre septembre 2017 et décembre 2019. Au 31 décembre 2017, un montant total de 3,1 millions de dollars avait été versé à l'Organisation.

119. Le prêt sera remboursé sur trente ans à compter de la fin de l'année 2019.

120. Le taux d'intérêt annuel est fixé à 0,5 pour cent. Le paiement des intérêts débutera une fois que le montant du prêt aura été reçu dans son intégralité, ou au plus tard en 2020.

Note 18 – Sommes dues aux Etats Membres

121. Le montant dû aux Etats Membres à la date de clôture se répartit comme suit:

(dollars)	2017	2016
Excédents des périodes précédentes non distribués	109 689	104 660
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	311 101	236 567
Moitié des primes nettes non répartie	6 688 621	198 853
Sous-total	7 109 412	540 079
Fonds d'incitation	7 025 278	379 321
Montant total dû aux Etats Membres	14 134 690	919 400
■ Sommes dues aux Etats Membres – court terme	190 882	399 230
■ Sommes dues aux Etats Membres – long terme	13 943 808	520 170

122. Conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'OIT, la prime nette due aux Etats Membres est déterminée sur une base biennale à la fin de la deuxième année de l'exercice. Le montant pour 2016 a été inclus en tant qu'élément distinct du solde de fonds accumulés, sous réserve des résultats de la période biennale.

Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

123. Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net des activités imputées au budget ordinaire sont répartis de la manière suivante:

124. Prime nette – L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux Etats Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change entre dollars et francs suisses qui sera répartie entre eux, en se fondant sur une proportion du total des contributions fixées pour chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et qui sera créditée sur les contributions mises en recouvrement pour l'exercice suivant. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation. Conformément au Règlement financier, la répartition des divers éléments du résultat net d'exploitation est calculée sur une base biennale. Le solde dû aux Etats Membres pour la période biennale 2016-17 se répartit comme suit:

Calcul du Fonds de stabilisation des changes (dollars)	2016-17	2014-15
Prime acquise sur l'achat à terme de dollars E.-U.	13 670 058	6 220 073
Gains (pertes) de change provenant de la réévaluation après passage du taux de change budgétaire au taux de change opérationnel de l'ONU:		
Recettes	(27 787 975)	14 306 481
Dépenses	14 286 570	(3 715 625)
Achats à terme de dollars E.-U.	11 958 112	(2 712 890)
Réévaluation de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au taux de change opérationnel de l'ONU	2 834 719	(13 712 835)
Réévaluation de la provision pour arriérés de contributions	(1 624 963)	(453 556)
Réévaluation de l'excédent du budget ordinaire	40 722	479 702
Total, Fonds de stabilisation des changes	13 377 243	411 350

125. Fonds d'incitation – L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des Etats Membres qui auront versé la totalité des contributions qui leur ont été fixées à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette a été acquise.

Composition du Fonds d'incitation (dollars)	2017	2016
Intérêts acquis l'année en cours	212 279	118 674
Intérêts acquis l'année précédente	124 378	61 794
Total, intérêts acquis	336 657	180 468
Moitié de la prime nette	6 688 622	198 853
Montant total disponible sur le Fonds d'incitation	7 025 278	379 321

Note 19 – Autres passifs à court terme

126. Les autres passifs à court terme à la date de clôture sont les suivants:

(millions de dollars)	2017	2016
Sommes dues à l'UIT	1,8	1,8
Provisions pour éventualités	0,9	0,3
Fonds relais détenus en tant qu'agent d'administration	5,2	–
Autres	1,9	1,7
Total, autres passifs à court terme	9,8	3,8

127. Le poste «Sommes dues à l'UIT» correspond à la part du solde du Fonds de garantie de la CAPS qui revient à l'UIT à la suite du retrait de cette organisation de la Caisse. Ce montant a été contesté par l'UIT et fait l'objet d'une procédure d'arbitrage.

128. Dans certains accords conclus avec les donateurs, l'OIT est l'agent d'administration chargé de transférer des fonds à des partenaires d'exécution ou à d'autres bénéficiaires. Un élément de passif est établi pour refléter les fonds reçus du donateur mais non encore transférés aux partenaires d'exécution ou autres bénéficiaires au 31 décembre.

129. Une provision pour éventualités est comptabilisée dans l'état de la situation financière pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT, pour lesquelles il est probable ou certain que l'OIT devra régler l'obligation, et le montant peut être estimé de manière fiable. Le mouvement des provisions pour éventualités pendant la période considérée est le suivant:

(millions de dollars)	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	0,3	0,4
Provisions supplémentaires constituées pendant l'exercice	0,6	0,2
Provisions utilisées pendant l'exercice	–	(0,1)
Provisions inutilisées reprises pendant l'exercice	–	(0,2)
Solde au 31 décembre	0,9	0,3

Note 20 – Réserves et soldes accumulés

130. L'actif net représente la valeur des actifs de l'Organisation moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

- *Réserves*: Soldes des fonds spéciaux établis par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail, ou en vertu du Règlement financier, qui comprennent:
 - le *Fonds de roulement*, destiné à financer les dépenses budgétaires en attendant le versement des contributions mises en recouvrement et, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'administration, à faire face à des circonstances exceptionnelles;
 - le *Compte d'ajustement des recettes*, destiné à fournir un financement interne temporaire lorsque le fonds de roulement se révèle insuffisant pour couvrir le déficit du budget ordinaire;
 - le *Fonds des indemnités de fin de contrat*, destiné à financer le versement des indemnités de rapatriement et de fin de service. Le BIT contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires qui y ont droit au cours de l'exercice;
 - le *Fonds d'assurance cautionnement*, destiné à financer les pertes dues à des vols ou à des malversations;
 - le *Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires*, destiné à couvrir les frais encourus dans le cadre de projets de coopération pour le développement, non remboursés par le donateur;
 - le *Fonds de garantie* de la CAPS, destiné à assurer la solvabilité de la Caisse;
 - la *réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service*;
 - le *Fonds de roulement du Centre de Turin* constitué conformément au Règlement financier du Centre.

- Les *soldes accumulés* comprennent:
- les *avantages du personnel*: prise en compte initiale des avantages du personnel et des effets ultérieurs des révisions des gains et pertes actuariels;
 - la *plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments*: différence cumulée entre le coût historique des terrains et bâtiments et leur juste valeur déterminée à l'issue d'une évaluation indépendante. En 2016, un montant de 41,4 millions de dollars comptabilisé au titre de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments a été transféré pour être comptabilisé au titre de la plus-value accumulée, à la suite de la vente de l'immeuble de placement de l'OIT;
 - la *valeur des produits dérivés non réglés*: partie des gains ou pertes non réalisés dus à la variation de la valeur des contrats d'achat à terme qui est utilisée pour répondre aux besoins du budget ordinaire en dollars acquis en vendant des francs suisses provenant du recouvrement des contributions des Etats Membres et qui est comptabilisée comme couverture de flux de trésorerie selon la comptabilité de couverture et imputable à la variation du taux de change au comptant du dollar contre le franc suisse;
 - l'*écart de conversion*: écart de change résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin libellés en euros;
 - les *excédents (déficits) accumulés*: montants accumulés des excédents ou déficits résultant des activités de l'Organisation après déduction des fonds restitués aux Etats Membres conformément au Règlement financier.

131. Les réserves et les soldes accumulés à la date de clôture sont les suivants:

(milliers de dollars)	2017	2016
Réserves		
Fonds de roulement	–	34 146
Compte d'ajustement des recettes	28 381	60 020
Fonds des indemnités de fin de contrat	44 207	40 501
Fonds d'assurance cautionnement	1 349	1 344
Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires	25	25
Fonds de garantie de la CAPS	64 167	61 364
Réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service	6 025	4 823
Fonds de roulement du Centre de Turin	2 882	2 882
Total, réserves	147 036	205 105
Soldes accumulés		
Avantages du personnel	(1 485 368)	(1 200 820)
Plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	369 733	436 601
Valeur des produits dérivés non réglés	4 223	14 271
Ecart de conversion	(4 159)	(6 785)
Excédents accumulés	299 922	284 650
Total, soldes accumulés	(815 649)	(472 083)
Total, actif net	(668 613)	(266 978)

Note 21 – Dépenses

132. Les principales catégories de dépenses de l'OIT sont présentées dans l'état II:

- ❑ *Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel:* Tous les droits à prestations des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel. Elles comprennent également le coût financier et le coût des prestations liés à l'assurance-maladie après la cessation de service assumés au cours de l'exercice actuel.
- ❑ *Frais de voyage:* Frais encourus pour les voyages officiels effectués par des membres du personnel et des délégués pour participer à des réunions.
- ❑ *Contrats de sous-traitance:* Dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la fourniture de produits.
- ❑ *Frais généraux de fonctionnement:* Tous les frais liés au fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité des locaux de l'OIT (détenus en propre, loués ou donnés); frais de communication, dont l'affranchissement, la téléphonie et les services Internet; frais de transport et d'assurance.
- ❑ *Fournitures, consommables et petit matériel:* Coûts des fournitures utilisées dans le cadre des activités quotidiennes de l'Organisation (fournitures de bureau, papier, livres et autres publications, fournitures pour ordinateur et imprimante, matériel et immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie, carburant pour véhicule à moteur).
- ❑ *Dotation aux amortissements:* Coût de l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ainsi que des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels acquis à l'extérieur et les logiciels développés en interne.
- ❑ *Séminaires, ateliers et autres activités de formation:* Coûts de la formation, dont les coûts liés aux installations, aux services de consultants, aux matériels didactiques, à l'indemnité de subsistance et au voyage des fonctionnaires et des personnes affiliées aux activités de formation.
- ❑ *Perfectionnement du personnel:* Dépenses liées à la formation et au perfectionnement du personnel, y compris la location de locaux, le voyage des participants ainsi que les honoraires et les frais de voyage des conférenciers.
- ❑ *Prestations de l'assurance-maladie:* Tous les paiements effectués par la CAPS en faveur des fonctionnaires en poste ou d'anciens fonctionnaires du BIT, ou des personnes à leur charge.
- ❑ *Contributions et subventions:* Dépenses au titre des activités de coopération pour le développement financées par le budget ordinaire et contributions versées à des organismes financés conjointement.
- ❑ *Charges financières:* Frais bancaires et droits de garde versés au titre de la gestion des comptes bancaires, des décaissements et des placements de l'OIT, ainsi que les ajustements relatifs à l'actualisation des sommes à recevoir et des emprunts à long terme.
- ❑ *Autres dépenses:* Dépenses ne pouvant pas être prises en compte dans l'une des catégories indiquées ci-dessus.

Note 22 – Instruments financiers

133. Les instruments financiers sont classés et mesurés comme suit:

	Classement	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 1)
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Actifs et passifs dérivés à l'exclusion des instruments de couverture effective	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 2)
Actifs et passifs dérivés découlant des instruments de couverture effective	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais de l'actif net pour une couverture effective (niveau 2)
Autres sommes à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Placements	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 1 ou 2)
Sommes à payer	Passifs financiers	Coût amorti
Emprunts	Passifs financiers	Coût amorti

134. La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des placements à revenu fixe (obligations) est déterminée en fonction des cours du marché actif (niveau 1). La juste valeur des placements à revenu fixe (obligations à taux variable et marché monétaire), des fonds de placement et des contrats d'achat à terme est fournie par les banques ou le gestionnaire du portefeuille de placements sur la base de modèles de détermination des prix faisant appel aux cours du marché observables (niveau 2).

135. La valeur comptable des instruments financiers de l'OIT au coût amorti constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Gestion des risques financiers

136. Les activités de l'OIT sont soumises à divers risques financiers: risque du marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des placements de l'OIT est centré sur ces risques et vise à en limiter au minimum les effets potentiels sur la performance financière.

Risque de marché

137. Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

138. Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change.

139. L'OIT est exposée à un risque de change sur les recettes et les dépenses libellées en devises, en premier lieu en francs suisses et, dans une moindre mesure, en d'autres monnaies. Les principaux objectifs de l'Organisation dans la gestion des risques de change

sont de préserver les flux de trésorerie et de réduire les variations de la performance dues à l'impact négatif des fluctuations des cours de change.

140. L'OIT atténue le risque pour son budget ordinaire par la couverture naturelle des rentrées en francs suisses (à une hauteur suffisante pour financer son passif à court terme en francs suisses), au titre des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, et par la passation de contrats d'achat à terme pour financer son passif en dollars.

141. L'OIT passe également des contrats d'achat à terme pour couvrir contre le risque de gain ou perte de change les placements en monnaies autres que le franc suisse (les placements en dollars des Etats-Unis étant couverts à hauteur de 35 pour cent) qu'elle détient pour le compte de la CAPS, étant donné que les obligations de la Caisse sont pour l'essentiel libellées en francs suisses et en dollars.

142. L'OIT reçoit des contributions volontaires destinées à financer des projets de coopération pour le développement qui sont libellées en monnaies autres que le dollar. Ces fonds sont convertis en dollars pour couvrir les besoins de trésorerie. Il n'y a pas d'exposition au risque de change parce que les budgets desdits projets reflètent le montant équivalent en dollars des fonds reçus.

143. Le tableau ci-dessous montre l'incidence sur le déficit/l'excédent et l'actif net d'une hausse ou d'une baisse de 5 pour cent contre le dollar des principales monnaies auxquelles l'OIT était exposée, au 31 décembre 2017:

(millions de dollars)	Incidence sur l'excédent/le déficit		Incidence sur l'actif net	
	CHF ¹	EUR ²	CHF ¹	EUR ²
Dépréciation de 5 pour cent de la devise par rapport au dollar				
Actifs et passifs financiers autres que les instruments dérivés	(15,4)	(0,4)	–	–
Instruments dérivés	–	–	15,7	–
Incidence globale	(15,4)	(0,4)	15,7	–
Appréciation de 5 pour cent de la devise par rapport au dollar				
Actifs et passifs financiers autres que les instruments dérivés	17,1	0,5	–	–
Instruments dérivés	–	–	(17,3)	–
Incidence globale	17,1	0,5	(17,3)	–

¹ Le taux de change opérationnel de l'ONU était de 1 dollar pour 0,978 franc suisse au 31 décembre 2017.

² Le taux de change opérationnel de l'ONU était de 1 dollar pour 0,837 euro au 31 décembre 2017.

144. Les actifs et les passifs détenus en francs suisses et en euros sont généralement rattachés à la monnaie correspondant aux fonds sous-jacents. C'est pourquoi, s'il peut exister un impact sur la valeur en dollars, en revanche il n'y a pas d'effet matériel sur la valeur de la monnaie dans laquelle sont libellés les fonds sous-jacents.

145. Les actifs et passifs détenus dans d'autres monnaies sont d'un montant négligeable. Les fluctuations de change de ces monnaies contre le dollar n'auraient pas d'effet matériel sur l'état consolidé de la situation financière ni sur l'état consolidé de la performance financière.

Risque de taux d'intérêt

146. Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

147. L'OIT est exposée au risque de taux d'intérêt par l'intermédiaire de ses avoirs financiers porteurs d'intérêts et des instruments à revenu fixe. Il est estimé que l'incidence d'une hausse ou d'une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt se traduit par une hausse ou une baisse de 2,2 millions de dollars de l'excédent/(du déficit) pour l'exercice. L'Organisation ne s'estime pas exposée à un risque de taux d'intérêt important. Elle atténue ce risque en ajustant les dates d'échéance des placements compte tenu des évolutions attendues de la situation économique mondiale.

Risque de crédit

148. Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie.

149. L'OIT est exposée à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements, ses créances et les avoirs dérivés. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

150. La politique de placement de l'OIT limite le niveau de l'exposition au risque de crédit à l'égard de toute contrepartie et applique des critères minimaux prudents fondés sur des cotes de crédit de qualité.

151. Les dépôts en espèces et les placements sont largement répartis de manière à éviter une surconcentration des fonds dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités et des placements de l'OIT susceptibles d'être confiés à un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements dont la cote de crédit à long terme est égale ou supérieure à A, sauf si les conditions bancaires locales exigent le recours à des banques ayant un rang international inférieur mais de bons antécédents sur le plan de la performance.

152. A la date de clôture, la notation des établissements bancaires auprès desquels les liquidités et les dépôts à court terme sont détenus et la notation des placements sont les suivants:

Cote de crédit ¹	Trésorerie et équivalents de trésorerie		Placements	
	Valeur comptable (millions de dollars)	%	Valeur comptable (millions de dollars)	%
AAA	–	–	41,7	11,1
AA	54,1	15,8	34,8	9,3
A	274,8	80,4	181,5	48,4
BBB	7,9	2,3	6,7	1,8
<BBB	4,2	1,2	–	–
Non classés	0,9 ²	0,3	110,6 ³	29,5
Total	341,9	100,0	375,3	100,0

¹ La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard & Poor's et de Moody's qui ont été utilisées. La catégorie A inclut les cotes A+ et A-; la catégorie AA, les cotes AA+ et AA-.

² L'OIT exécute des projets dans le monde entier. Une petite partie des comptes bancaires opérant en dehors de Genève sont détenus par des établissements bancaires qui ne sont pas notés par référence à des cotes de crédit externes.

³ Placements effectués par le BIT dans des fonds de placement qui ne sont pas notés par des agences de notation mais qui présentent des informations financières adéquates sur le risque de crédit des actifs sous-jacents.

153. L'OIT gère son exposition au risque de crédit de contrepartie lié aux produits dérivés, en passant des contrats principalement avec des institutions financières réputées (notées A). A la clôture de l'exercice, la notation des contreparties à des instruments dérivés était A+ dans le cadre d'une exposition maximale de 7,4 millions de dollars.

154. L'OIT n'est pas exposée à un risque de crédit important lié aux sommes à recevoir, car les contributions sont dues principalement par de grands organismes gouvernementaux ou de réglementation.

Risque de liquidité

155. Il s'agit du risque que l'OIT ait des difficultés à faire face à ses engagements de dépenses financières associées au passif financier.

156. L'OIT gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et estimés. Le montant total des actifs à court terme de l'OIT, qui s'élève à 963,7 millions de dollars, est suffisant pour régler son passif financier à court terme, qui s'élève à 743,4 millions de dollars. Il est prévu que l'OIT continuera d'avoir suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations financières.

Gestion des capitaux

157. Le BIT définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs de l'Organisation en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses Etats Membres et par les donateurs. La stratégie globale de l'OIT en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement sur une base biennale, ainsi que la couverture de ses besoins pour les dépenses en dollars par rapport aux recettes en francs suisses constituées par les contributions des Etats Membres.

158. Le Bureau gère la structure du capital de l'OIT en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère le capital de l'Organisation en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les Etats Membres.

Note 23 – Contrats de location simples

159. L'OIT conclut des contrats de location simples aux fins de l'utilisation des locaux des bureaux extérieurs ou régionaux et de matériels de photocopie et d'impression. Certains de ces contrats de location contiennent des clauses de renouvellement et d'indexation généralement fondées sur les taux d'inflation au niveau local.

160. Le montant total versé par l'OIT à d'autres organismes des Nations Unies pour des contrats de location en vertu d'accords de répartition des coûts, fondés sur le remboursement des coûts réels supportés, s'élevait à 1,9 million de dollars en 2017 (1,9 million de dollars en 2016).

161. Le montant total des dépenses de location et de sous-location comptabilisé en 2017 était de 10,3 millions de dollars (11,1 millions de dollars en 2016).

162. Les paiements minimums futurs de location au titre de contrats de location non résiliables pour les périodes ci-dessous sont les suivants:

(millions de dollars)	2017	2016
A moins d'un an	0,6	0,6
A plus d'un an mais à moins de cinq ans	1,7	1,9
A plus de cinq ans	0,8	1,2
Total, engagements au titre de contrats de location simples	3,1	3,7

163. Le montant total des loyers reçus au titre de contrats de location conditionnels s'élevait à 0,6 million de dollars en 2017 (0,7 million de dollars en 2016). Ce chiffre inclut un accord de répartition des coûts passé par le Centre de Turin avec d'autres organismes des Nations Unies, en vertu duquel le loyer est fondé sur le remboursement des coûts réels supportés, ainsi qu'un accord de répartition des bénéfices passé avec le prestataire des services de restauration au siège de l'OIT à Genève, qui est fondé sur un pourcentage des recettes.

Note 24 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

164. Le BIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, des états distincts de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels sont établis pour chaque budget publié: le budget ordinaire adopté par la Conférence internationale du Travail, le budget du CINTERFOR adopté par le Conseil d'administration du BIT et le budget du Centre de Turin adopté par le Conseil du Centre. Les budgets approuvés sont régis par le Règlement financier et sont établis sur une base différente de celle des états financiers consolidés.

165. Conformément aux IPSAS, lorsque les états financiers consolidés et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, il faut effectuer un rapprochement présentant séparément les différences liées à la méthode utilisée, les différences temporelles et les différences liées à l'entité, le cas échéant.

Différences liées à la méthode

166. L'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net et le tableau consolidé des flux de trésorerie sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que les budgets approuvés sont dressés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. En outre, le budget ordinaire de l'OIT est établi en appliquant un taux de change budgétaire fixe. Aux fins de l'établissement des états financiers consolidés, toutes les transactions en devises sont converties en dollars, au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de l'opération.

Différences temporelles

167. Des différences temporelles se produisent car le budget ordinaire de l'OIT et le budget du CINTERFOR sont établis et approuvés sur une base biennale, alors que les états financiers sont établis annuellement.

Différences liées à l'entité

168. Des différences liées à l'entité apparaissent du fait que les budgets approuvés qui sont publiés incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation, alors que les états financiers consolidés fournissent des informations sur tous les fonds et entités de l'OIT.

169. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement du résultat obtenu conformément au Règlement financier et aux IPSAS.

(milliers de dollars)	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Autres fonds et éliminations	Total
Résultat net selon une base budgétaire (état V)	(70 166)	278	799	–	(69 089)
Déduction pour différence temporelle	(21 042)	(211)	–	–	(21 253)
Résultat net après ajustement	(91 208)	67	799	–	(90 342)
Eléments de rapprochement entre la base budgétaire et les IPSAS					
Traitement des écarts de change	10 207	–	(1 363)	–	8 844
Provision pour les contributions à recevoir	69 993	–	–	–	69 993
Amortissement des sommes à recevoir d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers	188	–	–	–	188
Comptabilisation des stocks	311	–	–	–	311
Comptabilisation des immobilisations corporelles	294	8	(375)	–	(73)
Comptabilisation des immobilisations incorporelles	665	–	–	–	665
Régularisation des avantages du personnel	10	(30)	–	–	(20)
Provision pour éventualités	15	–	–	–	15
Pertes non réalisées sur des contrats d'achat à terme	(1 050)	–	–	–	(1 050)
Charges à payer pour les services de formation du Centre de Turin	294	–	–	–	294
Utilisation de l'excédent d'exercices précédents (Centre de Turin)	–	–	(923)	–	(923)
Ajustement pour prestations fournies en lien avec l'OIT (Centre de Turin)	–	–	140	–	140
Différence liée à l'entité (Centre de Turin)	–	–	(38)	–	(38)
Autres fonds et éliminations	–	–	–	(17 234)	(17 234)
Total, différences	80 927	(22)	(2 559)	(17 234)	61 112
Résultat net selon les IPSAS	(10 281)	45	(1 760)	(17 234)	(29 230)

170. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement des états V et IV pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017:

(milliers de dollars)	Exploitation	Placement	Financement	Total
Résultat net pour le budget ordinaire (état V-A)	(70 166)	–	–	(70 166)
Résultat net pour le CINTERFOR (état V-B)	278	–	–	278
Résultat net pour le Centre de Turin (état V-C)	799	–	–	799
Montant total de l'excédent sur une base budgétaire	(69 089)	–	–	(69 089)
Résultat net total sur une base comparable aux budgets adoptés:				
Différence temporelle	(21 253)	–	–	(21 253)
Différences liées à la méthode	77 793	593	–	78 386
Différences liées à l'entité	24 265	(69 130)	(676)	(45 541)
Flux de trésorerie nets	11 716	(68 537)	(676)	(57 497)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie				16 621
Montant réel indiqué dans le tableau consolidé des flux de trésorerie (état IV)				(40 876)

Note 25 – Information relative aux parties liées

171. Durant l'exercice considéré, les principaux cadres dirigeants étaient le Directeur général, les directeurs généraux adjoints, les sous-directeurs généraux, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des Etats Membres et des mandants, élus par l'OIT, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT et ne sont pas considérés comme faisant partie des principaux cadres dirigeants.

172. La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et toutes les indemnités prévus dans le Statut du personnel du BIT et approuvés par le Conseil d'administration. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la CAPS ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS.

Catégorie	2017		2016	
	Individus ¹	Rémunération (dollars)	Individus ¹	Rémunération (dollars)
Principaux cadres dirigeants	13,0	4 447 875	12,7	4 613 261

¹ Equivalent plein temps.

173. Le montant total des avances accordées aux principaux cadres dirigeants en 2017 s'élevait à 80 854 dollars (19 540 dollars au 31 décembre 2016). Le solde dû au 31 décembre 2017 s'élevait à 51 018 dollars (3 908 dollars au 31 décembre 2016).

174. Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne l'ait été aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.

175. En 2017, les opérations entre parties liées concernant les principaux cadres dirigeants se sont élevées à 146 557 dollars (133 693 dollars en 2016). Toutes ces opérations doivent être conformes aux conditions qui s'appliqueraient dans le cadre normal des activités.

Note 26 – Produits des opérations sans contrepartie directe

176. Les opérations sans contrepartie directe constituent la première source de recettes de l'OIT. Il s'agit notamment des contributions acquittées par ses Etats Membres et des contributions volontaires en nature versées par des donateurs au titre des projets de coopération pour le développement et du CSBO.

(millions de dollars)	2017	2016
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	360,1	382,9
Contributions volontaires à des projets de coopération pour le développement et au CSBO, dons et subventions	246,7	220,6
Services de formation du Centre de Turin	14,4	12,6
Total, produits des opérations sans contrepartie directe	621,2	616,1
Contributions à recevoir des Etats Membres (Note 5)	145,8	75,8
Contributions volontaires à recevoir (Note 6)	386,0	276,0
Total, sommes à recevoir au titre des opérations sans contrepartie directe	531,8	351,8
Passif comptabilisé au titre des contributions volontaires conditionnelles	381,8	276,7
Passif comptabilisé au titre des services de formation du Centre de Turin	2,5	1,4
Avances reçues au titre des contributions fixées	45,2	35,2

Note 27 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements

Actifs éventuels

177. A la date de clôture, l'OIT détient les actifs éventuels suivants:

(millions de dollars)	2017
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres pour 2018-19 ¹	784,1
Recettes résultant des services de formation du Centre de Turin portant sur des périodes futures	9,4
Contributions au titre du CSBO portant sur des périodes futures	10,8
Total des actifs éventuels	804,3

¹ Leur montant s'élève à 760,6 millions de francs suisses au taux de change budgétaire de 0,97 franc suisse pour 1 dollar adopté par la Conférence pour la période biennale 2018-19.

Passifs éventuels

178. L'OIT a un passif éventuel de 0,2 million de dollars pour des réclamations ou actions en justice liées au Tribunal administratif de l'OIT (0,1 million de dollars au 31 décembre 2016).

Engagements

179. Les contrats en cours concernant la rénovation du bâtiment du siège représentaient au total 84,1 millions de dollars au 31 décembre 2017 (121,3 millions de dollars au 31 décembre 2016).

180. Les paiements minimums futurs de location au titre de contrats de location non résiliables sont présentés dans la Note 23.

Note 28 – Contributions en nature

181. L'OIT reçoit de ses Etats Membres des contributions en nature qui lui confèrent le droit d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations dans le cadre de ses activités. Les principales contributions pendant une longue durée sont les suivantes:

Contribution en nature	Emplacement de l'entité ou du bureau extérieur contrôlé par l'OIT	Fournie par
Droit d'utiliser le campus et les installations	Centre de Turin	Ville de Turin, Italie
Droit d'utiliser des terrains	Islamabad	Gouvernement du Pakistan
	Brasília	Gouvernement du Brésil
	Dar es-Salaam	Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie
Droit d'utiliser des espaces de bureau et d'autres installations	Budapest	Gouvernement de la Hongrie
	Beyrouth	Gouvernement du Liban
	Yaoundé	Gouvernement du Cameroun
	Koweït	Gouvernement du Koweït
	Ankara	Gouvernement de la Turquie
	Abuja	Gouvernement du Nigéria
	Lisbonne	Gouvernement du Portugal
	Madrid	Gouvernement de l'Espagne
	Rome	Gouvernement de l'Italie
	Colombo	Gouvernement de Sri Lanka
	CINTERFOR, Montevideo	Gouvernement de l'Uruguay

Note 29 – Information sectorielle

182. L'information sectorielle est fondée sur les informations qui sont les plus utiles au lecteur des états financiers pour évaluer la situation et la performance financières de l'OIT et prendre des décisions concernant l'affectation des ressources.

183. En 2017, l'OIT a adopté un nouveau format pour la présentation de l'information sectorielle, conformément à la pratique d'autres institutions des Nations Unies: une distinction est établie entre les fonds ayant un budget approuvé (états V-A, V-B et V-C), les activités financées par des contributions volontaires et les fonds subsidiaires (Note 24). Les transferts intersectoriels sont éliminés des états financiers consolidés.

Etat consolidé de la performance financière par secteur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)

	Fonds ayant un budget approuvé				Activités financées par des contributions volontaires	Fonds subsidiaries	Elimination des transferts intersectoriels	Total
	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Sous-total				
Recettes								
Contributions mises en recouvrement	360,1	–	–	360,1	–	–	–	360,1
Contributions volontaires	–	0,5	14,9	15,4	234,9	0,5	(4,1)	246,7
Services de formation du Centre de Turin	–	–	24,8	24,8	–	–	(10,4)	14,4
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	–	–	–	–	–	21,9	(21,9)	–
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	–	–	–	–	–	21,3	0,3	21,6
Produit des ventes et redevances	–	–	1,3	1,3	5,9	5,8	(0,8)	12,2
Produit des placements	–	–	0,1	0,1	1,3	6,3	–	7,7
Contributions intersectorielles	–	1,2	–	1,2	–	87,3	(88,5)	–
Gain résultant de la vente d'immeubles de placement	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres recettes	–	–	1,0	1,0	–	0,2	(0,4)	0,8
Total, recettes	360,1	1,7	42,1	403,9	242,1	143,3	(125,8)	663,5
Dépenses								
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	266,1	1,4	20,6	288,1	86,6	60,6	(19,2)	416,1
Frais de voyage	12,1	0,1	3,6	15,8	9,0	1,4	(0,5)	25,7
Contrats de sous-traitance	33,3	–	8,9	42,2	83,4	2,4	(2,3)	125,7
Frais généraux de fonctionnement	31,9	0,1	3,7	35,7	7,0	1,8	(1,2)	43,3
Fournitures, consommables et petit matériel	5,2	–	0,9	6,1	3,6	0,4	–	10,1
Dotation aux amortissements	1,8	–	1,1	2,9	–	5,3	–	8,2
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	14,7	0,1	3,7	18,5	27,2	0,9	(6,5)	40,1
Perfectionnement du personnel	6,3	–	–	6,3	–	–	(0,6)	5,7
Prestations de l'assurance-maladie	–	–	–	–	–	48,4	0,1	48,5
Contributions et subventions	32,8	–	–	32,8	1,7	47,2	(73,4)	8,3
Dépenses d'appui au programme	–	–	–	–	22,3	–	(22,3)	–
Charges financières	–	–	0,1	0,1	0,4	1,6	–	2,1
Autres dépenses	3,1	–	–	3,1	–	(0,9)	–	2,2
Total, dépenses	407,3	1,7	42,6	451,6	241,2	169,1	(125,9)	736,0
Gains (pertes) de change	36,9	–	(1,2)	35,7	(0,6)	8,2	–	43,3
Excédent (déficit) net	(10,3)	(0,0)	(1,7)	(12,0)	0,3	(17,6)	0,1	(29,2)

Etat consolidé de la performance financière par secteur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016 (en millions de dollars)

	Fonds ayant un budget approuvé				Activités financées par des contributions volontaires	Fonds subsidiaries	Elimination des transferts intersectoriels	Total
	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Sous- total				
Recettes								
Contributions mises en recouvrement	382,9	–	–	382,9	–	–	–	382,9
Contributions volontaires	–	0,3	11,6	11,9	195,0	13,8	–	220,6
Services de formation du Centre de Turin	–	–	23,7	23,7	–	–	(11,1)	12,6
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	–	–	–	–	–	19,7	(19,7)	(0,0)
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	–	–	–	–	–	20,0	–	20,0
Produit des ventes et redevances	–	0,0	1,2	1,2	4,1	6,3	(1,2)	10,3
Produit des placements	–	0,0	0,1	0,1	0,0	5,8	–	5,9
Contributions intersectorielles	–	1,2	4,1	5,3	1,2	71,1	(77,6)	–
Gain résultant de la vente d'immeubles de placement	–	–	–	–	–	0,2	–	0,2
Autres recettes	–	0,2	0,9	1,1	–	1,5	–	2,6
Total, recettes	382,9	1,7	41,5	426,0	200,3	138,3	(109,6)	655,0
Dépenses								
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	251,5	1,1	25,9	278,5	88,2	57,6	(17,8)	406,5
Frais de voyage	11,9	0,1	3,9	15,9	8,8	2,2	(0,3)	26,5
Contrats de sous-traitance	24,1	0,1	8,7	32,8	50,3	7,9	(1,5)	89,5
Frais généraux de fonctionnement	29,3	0,1	4,4	33,8	6,9	1,9	(1,5)	41,1
Fournitures, consommables et petit matériel	3,2	(0,0)	1,3	4,4	3,1	0,5	(0,0)	8,0
Dotation aux amortissements	1,6	0,0	1,0	2,7	–	2,2	–	4,9
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	12,2	0,1	3,3	15,7	26,2	3,7	(6,5)	39,1
Perfectionnement du personnel	4,1	–	–	4,1	–	0,0	(0,7)	3,4
Prestations de l'assurance-maladie	–	–	–	–	–	43,8	–	43,8
Contributions et subventions	32,1	–	–	32,1	1,7	33,5	(61,2)	6,2
Dépenses d'appui au programme	–	–	–	–	20,1	0,0	(20,1)	–
Charges financières	–	0,0	0,0	0,0	–	2,3	–	2,4
Autres dépenses	3,3	–	–	3,3	–	0,2	–	3,5
Total, dépenses	373,4	1,5	48,5	423,3	205,3	155,9	(109,6)	674,9
Gains/(pertes) de change	8,4	0,0	0,2	8,6	0,0	(10,4)	–	(1,8)
Excédent (déficit) net	17,9	0,2	(6,8)	11,3	(4,9)	(28,0)	–	(21,7)

Note 30 – Contributions mises en recouvrement – Récapitulatif

Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Récapitulatif pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Détails	Solde dû au 01.01.2016 ¹	Contributions fixées pour 2016-17	Total des montants dus	Montant reçu ou crédité ²			Total dû au 31.12.2017
				2016	2017	Total des recettes	
A. Contributions fixées pour 2016-17:							
2016 – Dans le cadre du budget ³		378 769 384	378 769 384	339 549 951	17 645 462	357 195 413	21 573 971
2017 – Dans le cadre du budget		378 760 250	378 760 250		262 899 663	262 899 663	115 860 587
Total des contributions fixées pour 2016-17		757 529 634	757 529 634	339 549 951	280 545 125	620 095 076	137 434 558
B. Contributions dues par des Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	104 843 529		104 843 529	58 991 379	24 523 430	83 514 809	21 328 720
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 615 689		6 615 689	-	-	-	6 615 689
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	111 459 218	-	111 459 218	58 991 379	24 523 430	83 514 809	27 944 409
Total 2016-17	111 459 218	757 529 634	868 988 852	398 541 330	305 068 555	703 609 885	165 378 967
Total 2014-15	101 044 569	761 197 000	862 241 569	399 547 831	351 234 520	750 782 351	111 459 218

Solde dû en dollars au taux de change de l'ONU au 31 décembre 2017 (0,978 franc suisse pour 1 dollar)

169 099 148

A déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers

(1 962 819)

Contributions à recevoir des Etats Membres en dollars

167 136 329

¹ Ne comprend pas les contributions fixées pour 2016.

² Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

du système d'incitation au prompt versement des contributions pour 2014 et 2015 respectivement

de la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents

des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents

2016 **2017**

81 485 267 163

68 999 142 048

29 447 -

Total des montants crédités

179 931 409 211

³ Y compris les contributions des Iles Cook pour 2015 et 2016 d'un montant de 2 117 francs suisses et 3 788 francs suisses, respectivement, et la contribution du Royaume des Tonga pour 2016 d'un montant de 3 229 francs suisses, contributions fixées à la suite de leur admission à l'OIT après adoption du budget des recettes par la Conférence internationale du Travail pour la période correspondante. Les Iles Cook et le Royaume des Tonga sont devenus Membres de l'OIT respectivement le 12 juin 2015 et le 24 février 2016.

Note 31 – Contributions mises en recouvrement – Détail

Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Détail pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 (en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2016-17							Montants dus au titre de périodes antérieures				Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2017	
	2016				2017			Solde dû au 31.12.2017	Solde dû au 01.01.2016	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2017
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités							
	%	Montant	en 2016	en 2017	%	Montant	en 2017			en 2016	en 2017			
Afghanistan	0,005	18 938	124	-	0,006	22 726	-	41 540	38 060	36 952	-	1 108	2015-17	42 648
Afrique du Sud	0,372	1 408 988	1 408 988	-	0,364	1 378 687	1 378 687	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	0,010	37 876	37 876	-	0,008	30 301	2 676	27 625	-	-	-	-	2017	27 625
Algérie	0,137	518 901	518 901	-	0,161	609 804	609 804	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	7,145	27 062 420	27 062 420	-	6,392	24 210 355	24 210 355	-	-	-	-	-	-	-
Angola	0,010	37 876	17	37 859	0,010	37 876	37 876	-	39 208	-	39 208	-	-	-
Antigua-et-Barbuda ²	0,002	7 575	2	-	0,002	7 575	-	15 148	126 711	-	-	126 711	2000-17	141 859
Arabie saoudite	0,865	3 276 276	3 276 276	-	1,147	4 344 380	4 344 380	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	0,432	1 636 244	1 121 686	514 558	0,893	3 382 329	768 000	2 614 329	1 552 185	1 552 185	-	-	2017	2 614 329
Arménie ¹	0,007	26 513	26 513	-	0,006	22 726	22 726	-	1 167 666	96 000	120 000	951 666	1995-2004	951 666
Australie	2,075	7 859 275	7 859 275	-	2,338	8 855 415	8 855 415	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	0,798	3 022 507	3 022 507	-	0,720	2 727 074	2 727 074	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan ¹	0,040	151 504	151 504	-	0,060	227 256	227 256	-	2 654 390	247 743	247 743	2 158 904	1994-2005	2 158 904
Bahamas	0,017	64 389	64 389	-	0,014	53 026	53 026	-	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	0,039	147 716	147 716	-	0,044	166 654	166 654	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	37 876	37 812	64	0,010	37 876	37 876	-	30	30	-	-	-	-
Barbade	0,008	30 301	30 301	-	0,007	26 513	26 513	-	-	-	-	-	-	-
Bélarus	0,056	212 106	212 106	-	0,056	212 106	212 106	-	315 495	157 746	157 749	-	-	-
Belgique	0,999	3 783 815	3 783 815	-	0,885	3 352 028	3 352 028	-	-	-	-	-	-	-
Belize	0,001	3 788	2	-	0,001	3 788	2	7 572	-	-	-	-	2016-17	7 572
Bénin	0,003	11 363	95	11 184	0,003	11 363	-	11 447	25 015	24 850	165	-	2016-17	11 447
Bolivie, Etat plurinational de	0,009	34 088	4	34 084	0,012	45 451	3	45 448	34 235	34 235	-	-	2017	45 448

Etats	Contributions fixées pour 2016-17								Montants dus au titre de périodes antérieures				Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2017	
	2016				2017				Solde dû au 31.12.2017	Solde dû au 01.01.2016	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2017
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités								
	%	Montant	en 2016	en 2017	%	Montant	en 2017	en 2016			en 2017				
Bosnie-Herzégovine	0,017	64 389	64 389	-	0,013	49 239	49 239	-	-	-	-	-		-	
Botswana	0,017	64 389	64 389	-	0,014	53 026	53 026	-	-	-	-	-		-	
Brésil	2,936	11 120 401	2 691	-	3,825	14 487 579	-	25 605 289	22 337 406	3 984 981	18 352 425	-	2016-17	25 605 289	
Brunéi Darussalam	0,026	98 478	38	98 440	0,029	109 840	109 840	-	-	-	-	-		-	
Bulgarie	0,047	178 017	178 017	-	0,045	170 442	170 442	-	-	-	-	-		-	
Burkina Faso	0,003	11 363	2	11 361	0,004	15 150	15 150	-	20 264	-	20 264	-		-	
Burundi	0,001	3 788	15	3 773	0,001	3 788	3 788	-	17 690	-	17 690	-		-	
Cabo Verde	0,001	3 788	49	-	0,001	3 788	-	7 527	1 904	-	-	1 904	2015-17	9 431	
Cambodge	0,004	15 150	15 150	-	0,004	15 150	15 150	-	-	-	-	-		-	
Cameroun	0,012	45 451	11 147	-	0,010	37 876	93	72 087	-	-	-	-	2016-17	72 087	
Canada	2,986	11 309 781	11 309 781	-	2,922	11 067 374	11 067 374	-	-	-	-	-		-	
République centrafricaine ¹	0,001	3 788	3 788	-	0,001	3 788	3 465	323	65 749	8 405	8 192	49 152	1998-2000+2004-07+2017	49 475	
Chili	0,334	1 265 059	915 228	349 831	0,399	1 511 253	1 511 253	-	-	-	-	-		-	
Chine	5,151	19 509 940	19 509 940	-	7,924	30 012 962	30 012 962	-	-	-	-	-		-	
Chypre	0,047	178 017	178 017	-	0,043	162 867	162 867	-	-	-	-	-		-	
Colombie	0,259	980 989	31	-	0,322	1 219 608	-	2 200 566	1 133 135	219 393	242 686	671 056	2015-17	2 871 622	
Comores ²	0,001	3 788	-	-	0,001	3 788	-	7 576	460 058	-	-	460 058	1985-2017	467 634	
Congo	0,005	18 938	39	18 899	0,006	22 726	18 628	4 098	-	-	-	-	2017	4 098	
Corée, Rép. de	1,995	7 556 267	7 556 267	-	2,040	7 726 709	7 726 709	-	-	-	-	-		-	
Costa Rica	0,038	143 929	143 929	-	0,047	178 017	178 005	12	-	-	-	-	2017	12	
Côte d'Ivoire	0,011	41 664	33 483	8 181	0,009	34 088	34 088	-	4 126	4 126	-	-		-	
Croatie	0,126	477 238	477 238	-	0,099	374 973	374 973	-	-	-	-	-		-	
Cuba	0,069	261 345	261 345	-	0,065	246 194	193 185	53 009	-	-	-	-	2017	53 009	
Danemark	0,675	2 556 632	2 556 632	-	0,584	2 211 960	2 211 960	-	-	-	-	-		-	
Djibouti ²	0,001	3 788	2	-	0,001	3 788	-	7 574	105 758	3 728	-	102 030	1996+1998-2017	109 604	
République dominicaine	0,045	170 442	170 442	-	0,046	174 230	164 528	9 702	-	-	-	-	2017	9 702	

Etats	Contributions fixées pour 2016-17							Montants dus au titre de périodes antérieures				Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2017	
	2016				2017			Solde dû au 31.12.2017	Solde dû au 01.01.2016	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2017
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités							
	%	Montant	en 2016	en 2017	%	Montant	en 2017			en 2016	en 2017			
Dominique ²	0,001	3 788	2	-	0,001	3 788	-	7 574	37 495	-	-	37 495	2006-17	45 069
Egypte	0,134	507 539	263	507 276	0,152	575 715	575 715	-	-	-	-	-	-	-
El Salvador	0,016	60 602	910	-	0,014	53 026	-	112 718	134 710	40 021	37 915	56 774	2015-17	169 492
Emirats arabes unis	0,595	2 253 623	2 253 623	-	0,604	2 287 712	2 287 712	-	-	-	-	-	-	-
Equateur	0,044	166 654	10 431	-	0,067	253 769	209	409 783	-	-	-	-	2016-17	409 783
Erythrée	0,001	3 788	3 788	-	0,001	3 788	3 788	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	2,975	11 268 117	11 268 117	-	2,444	9 256 900	9 256 900	-	-	-	-	-	-	-
Estonie	0,040	151 504	151 504	-	0,038	143 929	143 929	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	22,000	83 327 255	70 865 957	12 461 298	22,000	83 327 255	37 772	83 289 483	41 850 835	41 850 835	-	-	2017	83 289 483
Ethiopie	0,010	37 876	15	37 858	0,010	37 876	18	37 861	38 015	38 015	-	-	2016-17	37 861
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,008	30 301	30 301	-	0,007	26 513	26 513	-	30 448	30 448	-	-	-	-
Fidji	0,003	11 363	11 363	-	0,003	11 363	11 363	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	0,519	1 965 766	1 965 766	-	0,456	1 727 147	1 727 147	-	-	-	-	-	-	-
France	5,596	21 195 424	21 195 424	-	4,861	18 411 536	18 411 536	-	-	-	-	-	-	-
Gabon ²	0,020	75 752	7	-	0,017	64 389	-	140 134	135 788	-	31 257	104 531	2014-17	244 665
Gambie ²	0,001	3 788	-	-	0,001	3 788	-	7 576	60 191	-	-	60 191	1999-2017	67 767
Géorgie ¹	0,007	26 513	26 513	-	0,008	30 301	30 301	-	1 904 915	599 356	430 066	875 493	1997-2004	875 493
Ghana	0,014	53 026	11	49 524	0,016	60 602	-	64 093	11 078	-	11 078	-	2016-17	64 093
Grèce	0,638	2 416 490	2 397 979	18 511	0,471	1 783 961	1 783 961	-	661 251	661 251	-	-	-	-
Grenade ²	0,001	3 788	2	-	0,001	3 788	-	7 574	22 476	3 766	7 556	11 154	2013-17	18 728
Guatemala	0,027	102 265	102 265	-	0,028	106 053	106 053	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	0,001	3 788	5	3 783	0,002	7 575	7 575	-	3 806	-	3 806	-	-	-
Guinée-Bissau ²	0,001	3 788	2	-	0,001	3 788	-	7 574	271 815	-	-	271 815	1992-2001+2003-17	279 389
Guinée équatoriale ²	0,010	37 876	2	-	0,010	37 876	-	75 750	133 787	-	-	133 787	2012-17	209 537
Guyana	0,001	3 788	3 788	-	0,002	7 575	7 575	-	-	-	-	-	-	-
Haïti	0,003	11 363	11 363	-	0,003	11 363	11 358	5	22 695	22 695	-	-	2017	5
Honduras	0,008	30 301	30 301	-	0,008	30 301	30 301	-	5 247	5 247	-	-	-	-
Hongrie	0,266	1 007 502	1 007 502	-	0,161	609 804	609 804	-	-	-	-	-	-	-

Etats	Contributions fixées pour 2016-17							Montants dus au titre de périodes antérieures				Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2017	
	2016				2017			Solde dû au 31.12.2017	Solde dû au 01.01.2016	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2017
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités							
	%	Montant	en 2016	en 2017	%	Montant	en 2017			en 2016	en 2017			
Iles Cook ⁵	0,001	5 905	5 905	-	0,001	3 788	3 788	-	-	-	-	-	-	
Iles Marshall	0,001	3 788	3 788	-	0,001	3 788	3 788	-	-	-	-	-	-	
Iles Salomon ²	0,001	3 788	2	-	0,001	3 788	-	7 574	33 903	-	-	33 903	2004-2007+2010-17	41 477
Inde	0,666	2 522 543	2 522 543	-	0,737	2 791 463	2 791 463	-	-	-	-	-	-	
Indonésie	0,346	1 310 510	1 310 510	-	0,504	1 908 952	1 908 952	-	-	-	-	-	-	
Iran, Rép. islamique d'	0,356	1 348 386	9 767	1 118 176	0,471	1 783 961	-	2 004 404	1 574 941	1 328 801	246 140	-	2016-17	2 004 404
Iraq ¹	0,068	257 557	257 557	-	0,129	488 601	156	488 445	3 657 239	304 770	-	3 352 469	1995-2007+2017	3 840 914
Irlande	0,418	1 583 218	1 583 193	25	0,335	1 268 847	1 268 847	-	-	-	-	-	-	
Islande	0,027	102 265	102 240	25	0,023	87 115	87 115	-	-	-	-	-	-	
Israël	0,396	1 499 891	1 400 612	99 279	0,430	1 628 669	1 344 547	284 122	-	-	-	-	2017	284 122
Italie	4,450	16 854 831	16 854 831	-	3,750	14 203 509	13 356 082	847 427	-	-	-	-	2017	847 427
Jamaïque	0,011	41 664	41 477	187	0,009	34 088	34 088	-	-	-	-	-	-	
Japon	10,839	41 053 823	41 053 823	-	9,684	36 679 143	36 679 143	-	-	-	-	-	-	
Jordanie	0,022	83 327	83 327	-	0,020	75 752	60	75 692	-	-	-	-	2017	75 692
Kazakhstan ¹	0,121	458 300	458 300	-	0,191	723 432	723 432	-	1 286 682	257 335	257 335	772 012	1998-99	772 012
Kenya	0,013	49 239	4	30 325	0,018	68 177	3	87 084	5 911	-	5 911	-	2016-17	87 084
Kirghizistan ¹	0,002	7 575	-	-	0,002	7 575	-	15 150	1 166 441	7 693	7 575	1 151 173	1992-2017	1 166 323
Kiribati	0,001	3 788	47	-	0,001	3 788	-	7 529	7 717	7 444	-	273	2015-17	7 802
Koweït	0,273	1 034 015	1 034 015	-	0,285	1 079 467	-	1 079 467	1 037 509	1 037 509	-	-	2017	1 079 467
Lao, Rép. dém. populaire	0,002	7 575	7 575	-	0,003	11 363	7 750	3 613	-	-	-	-	2017	3 613
Lesotho	0,001	3 788	3 788	-	0,001	3 788	3 788	-	-	-	-	-	-	
Lettonie	0,047	178 017	178 017	-	0,050	189 380	189 380	-	-	-	-	-	-	
Liban	0,042	159 079	1 562	-	0,046	174 230	-	331 747	389 544	364 385	-	25 159	2015-17	356 906
Libéria	0,001	3 788	2	3 786	0,001	3 788	3 788	-	91 035	-	91 035	-	-	
Libye ²	0,142	537 839	62	-	0,125	473 450	-	1 011 227	885 799	-	-	885 799	2014-17	1 897 026
Lituanie	0,073	276 495	276 495	-	0,072	272 707	272 707	-	-	-	-	-	-	
Luxembourg	0,081	306 796	306 796	-	0,064	242 406	429	241 977	-	-	-	-	2017	241 977

Etats	Contributions fixées pour 2016-17								Montants dus au titre de périodes antérieures				Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2017	
	2016				2017				Solde dû au 31.12.2017	Solde dû au 01.01.2016	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2017
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités								
	%	Montant	en 2016	en 2017	%	Montant	en 2017	en 2016			en 2017				
Madagascar	0,003	11 363	118	11 245	0,003	11 363	10 545	818	23 095	20 628	2 467	-	2017	818	
Malaisie	0,281	1 064 316	1 064 316	-	0,322	1 219 608	1 219 608	-	-	-	-	-	-	-	
Malawi	0,002	7 575	49	7 526	0,002	7 575	7 425	150	14 829	-	14 829	-	2017	150	
Maldives, Rép. des	0,001	3 788	1	-	0,002	7 575	-	11 362	3 806	3 806	-	-	2016-17	11 362	
Mali	0,004	15 150	14 715	435	0,003	11 363	11 363	-	5	5	-	-	-	-	
Malte	0,016	60 602	60 591	11	0,016	60 602	60 586	16	5	5	-	-	2017	16	
Maroc	0,062	234 831	234 831	-	0,054	204 530	204 530	-	25 300	25 300	-	-	-	-	
Maurice	0,013	49 239	49 239	-	0,012	45 451	45 451	-	-	-	-	-	-	-	
Mauritanie	0,002	7 575	7 575	-	0,002	7 575	7 575	-	9 376	9 376	-	-	-	-	
Mexique	1,843	6 980 551	4 800	1 365 705	1,436	5 438 997	1 573	11 047 470	7 014 171	3 881 000	3 133 171	-	2016-17	11 047 470	
Moldova, Rép. de ¹	0,003	11 363	11 363	-	0,004	15 150	15 150	-	1 364 670	136 467	136 467	1 091 736	1995-2004	1 091 736	
Mongolie	0,003	11 363	11 363	-	0,005	18 938	18 938	-	-	-	-	-	-	-	
Monténégro	0,005	18 938	18 938	-	0,004	15 150	15 150	-	-	-	-	-	-	-	
Mozambique	0,003	11 363	11 363	-	0,004	15 150	15 150	-	-	-	-	-	-	-	
Myanmar	0,010	37 876	37 876	-	0,010	37 876	37 876	-	-	-	-	-	-	-	
Namibie	0,010	37 876	37 876	-	0,010	37 876	37 876	-	-	-	-	-	-	-	
Népal	0,006	22 726	22 726	-	0,006	22 726	22 632	94	-	-	-	-	2017	94	
Nicaragua	0,003	11 363	11 363	-	0,004	15 150	14 474	676	-	-	-	-	2017	676	
Niger	0,002	7 575	5	-	0,002	7 575	9	15 136	-	-	-	-	2016-17	15 136	
Nigéria	0,090	340 884	3 096	337 788	0,209	791 609	743 049	48 560	19 168	-	19 168	-	2017	48 560	
Norvège	0,852	3 227 037	3 227 037	-	0,849	3 215 674	3 215 674	-	-	-	-	-	-	-	
Nouvelle-Zélande	0,253	958 263	958 263	-	0,268	1 015 077	1 015 077	-	-	-	-	-	-	-	
Oman	0,102	386 335	386 289	46	0,113	427 999	427 974	25	53	53	-	-	2017	25	
Ouganda	0,006	22 726	2	22 724	0,009	34 088	34 088	-	63 310	21 252	42 058	-	-	-	
Ouzbékistan ¹	0,015	56 814	56 814	-	0,023	87 115	87 115	-	1 423 900	74 900	112 000	1 237 000	1998-2014	1 237 000	
Pakistan	0,085	321 946	321 946	-	0,093	352 247	340 987	11 260	50	50	-	-	2017	11 260	
Palaos	0,001	3 788	1	3 787	0,001	3 788	3 617	171	4 280	-	4 280	-	2017	171	
Panama	0,026	98 478	98 478	-	0,034	128 778	120 987	7 791	-	-	-	-	2017	7 791	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	15 150	95	15 055	0,004	15 150	8 237	6 913	31	-	31	-	2017	6 913	

Etats	Contributions fixées pour 2016-17							Montants dus au titre de périodes antérieures				Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2017	
	2016				2017			Solde dû au 31.12.2017	Solde dû au 01.01.2016	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2017
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités							
	%	Montant	en 2016	en 2017	%	Montant	en 2017			en 2016	en 2017			
Paraguay ¹	0,010	37 876	-	37 876	0,014	53 026	53 026	-	550 456	80 884	85 332	384 240	1990+1998-2003+2011-13	384 240
Pays-Bas	1,655	6 268 482	6 268 482	-	1,483	5 617 014	5 617 014	-	-	-	-	-		-
Pérou	0,117	443 149	376 602	66 547	0,136	515 114	515 114	-	135 770	135 770	-	-		-
Philippines	0,154	583 291	583 291	-	0,165	624 954	624 954	-	-	-	-	-		-
Pologne	0,922	3 492 169	3 492 169	-	0,841	3 185 374	3 185 374	-	-	-	-	-		-
Portugal	0,474	1 795 324	1 795 324	-	0,392	1 484 740	1 484 740	-	-	-	-	-		-
Qatar	0,209	791 609	791 609	-	0,269	1 018 865	1 018 865	-	-	-	-	-		-
Rép. dém. du Congo	0,003	11 363	146	11 217	0,008	30 301	7 705	22 596	22 797	-	22 797	-	2017	22 596
Roumanie	0,226	855 998	855 998	-	0,184	696 919	696 914	5	-	-	-	-	2017	5
Royaume-Uni	5,182	19 627 356	19 627 356	-	4,465	16 911 645	16 911 645	-	-	-	-	-		-
Russie, Fédération de	2,439	9 237 962	9 237 962	-	3,089	11 699 904	11 699 904	-	-	-	-	-		-
Rwanda	0,002	7 575	2	7 573	0,002	7 575	6 959	616	18 750	15 174	3 576	-	2017	616
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 788	-	3 788	0,001	3 788	3 788	-	7 503	-	7 503	-		-
Sainte-Lucie	0,001	3 788	3 788	-	0,001	3 788	3 788	-	-	-	-	-		-
Saint-Marin	0,003	11 363	11 363	-	0,003	11 363	11 363	-	-	-	-	-		-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 788	-	3 309	0,001	3 788	-	4 267	14 827	14 625	202	-	2016-17	4 267
Samoa	0,001	3 788	3 768	20	0,001	3 788	3 788	-	55	55	-	-		-
Sao Tomé-et-Principe ²	0,001	3 788	2	-	0,001	3 788	-	7 574	197 126	-	7 609	189 517	1995-2017	197 091
Sénégal	0,006	22 726	260	22 466	0,005	18 938	2 538	16 400	-	-	-	-	2017	16 400
Serbie	0,040	151 504	151 504	-	0,032	121 203	121 203	-	-	-	-	-		-
Seychelles	0,001	3 788	4	3 784	0,001	3 788	3 788	-	-	-	-	-		-
Sierra Leone ²	0,001	3 788	-	-	0,001	3 788	-	7 576	425 077	-	-	425 077	1996-2017	432 653
Singapour	0,384	1 454 439	1 454 439	-	0,447	1 693 058	1 693 058	-	-	-	-	-		-
Slovaquie	0,171	647 680	647 680	-	0,160	606 016	606 016	-	-	-	-	-		-
Slovénie	0,100	378 760	378 760	-	0,084	318 159	318 159	-	-	-	-	-		-
Somalie ²	0,001	3 788	-	-	0,001	3 788	-	7 576	404 364	-	-	404 364	1988-2017	411 940
Soudan	0,010	37 876	468	32 412	0,010	37 876	-	42 872	103 879	74 291	29 588	-	2016-17	42 872
Soudan du Sud ²	0,004	15 150	-	-	0,003	11 363	-	26 513	48 651	-	-	48 651	2012-2017	75 164

Etats	Contributions fixées pour 2016-17							Montants dus au titre de périodes antérieures				Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2017	
	2016				2017			Solde dû au 31.12.2017	Solde dû au 01.01.2016	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2017
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités							
	%	Montant	en 2016	en 2017	%	Montant	en 2017			en 2016	en 2017			
Sri Lanka	0,025	94 690	94 690	-	0,031	117 416	117 416	-	-	-	-	-		-
Suède	0,961	3 639 886	3 639 886	-	0,957	3 624 736	3 624 736	-	-	-	-	-		-
Suisse	1,048	3 969 407	3 969 407	-	1,141	4 321 654	4 321 654	-	-	-	-	-		-
Suriname	0,004	15 150	2	-	0,006	22 726	-	37 874	30 357	-	29 861	496	2015-17	38 370
Swaziland	0,003	11 363	11 363	-	0,002	7 575	7 575	-	11 404	11 404	-	-		-
République arabe syrienne	0,036	136 354	136 354	-	0,024	90 902	90 902	-	-	-	-	-		-
Tadjikistan ²	0,003	11 363	-	-	0,004	15 150	-	26 513	542 387	32 500	39 485	470 402	1995-2017	496 915
Tanzanie, Rép.-Unie de	0,009	34 088	2	33 933	0,010	37 876	-	38 029	57 333	-	57 333	-	2016-17	38 029
Tchad	0,002	7 575	75	-	0,005	18 938	9	26 429	-	-	-	-	2016-17	26 429
République tchèque	0,386	1 462 014	1 462 014	-	0,344	1 302 935	1 302 935	-	-	-	-	-		-
Thaïlande	0,239	905 237	905 237	-	0,291	1 102 192	1 102 192	-	-	-	-	-		-
Timor-Leste	0,002	7 575	2	7 573	0,003	11 363	10 798	565	3 810	-	3 810	-	2017	565
Togo	0,001	3 788	3 788	-	0,001	3 788	3 788	-	-	-	-	-		-
Tonga ⁵	0,001	3 229	-	3 229	0,001	3 788	3 760	28	-	-	-	-	2017	28
Trinité-et-Tobago	0,044	166 654	166 654	-	0,034	128 778	128 778	-	-	-	-	-		-
Tunisie	0,036	136 354	136 354	-	0,028	106 053	106 053	-	-	-	-	-		-
Turkménistan	0,019	71 964	71 964	-	0,026	98 478	98 478	-	-	-	-	-		-
Turquie	1,329	5 033 724	5 033 724	-	1,019	3 859 567	3 859 567	-	-	-	-	-		-
Tuvalu	0,001	3 788	3 788	-	0,001	3 788	3 674	114	7 622	7 622	-	-	2017	114
Ukraine ¹	0,099	374 973	374 973	-	0,103	390 123	390 123	-	1 898 831	316 472	316 472	1 265 887	1998-99+2009	1 265 887
Uruguay	0,052	196 955	49	196 906	0,079	299 221	299 221	-	-	-	-	-		-
Vanuatu	0,001	3 788	-	3 788	0,001	3 788	3 183	605	19 549	-	19 549	-	2017	605
Venezuela, Rép. bolivarienne du ²	0,627	2 374 827	587	-	0,571	2 162 721	-	4 536 961	4 716 528	1 199 795	-	3 516 733	2014-17	8 053 694
Viet Nam	0,042	159 079	159 079	-	0,058	219 681	219 681	-	-	-	-	-		-
Yémen	0,010	37 876	20	-	0,010	37 876	-	75 732	59 567	-	59 567	-	2016-17	75 732
Zambie	0,006	22 726	8	20 862	0,007	26 513	-	28 369	40 257	-	40 257	-	2016-17	28 369
Zimbabwe	0,002	7 575	5	7 570	0,004	15 150	14 703	447	222	-	222	-	2017	447
Total	100,000	378 769 384	339 549 951	17 645 462	100,000	378 760 250	262 899 663	137 434 558	104 843 529	58 991 379	24 523 430	21 328 720		158 763 278

Etats	Contributions fixées pour 2016-17								Montants dus au titre de périodes antérieures				Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2017	
	2016				2017				Solde dû au 31.12.2017	Solde dû au 01.01.2016	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2017
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités								
	%	Montant	en 2016	en 2017	%	Montant	en 2017	en 2016			en 2017				
Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT:															
Paraguay ³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	245 066	-	-	245 066	1937	245 066
Total – Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT										245 066	-	-	245 066		245 066
Montants dus par les Etats au moment où ils ont cessé d'être Membres de l'Organisation:															
Ex-Rép. féd. soc. de Yougoslavie ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 370 623	-	-	6 370 623	1989-2001	6 370 623
Total - Montants dus par les Etats Membres au moment où ils ont cessé d'être Membres de l'Organisation										6 370 623	-	-	6 370 623		6 370 623
TOTAL	100,000	378 769 384	339 549 951	17 645 462	100,000	378 760 250	262 899 663	137 434 558	111 459 218	58 991 379	24 523 430	27 944 409		165 378 967	

¹ Arrangements financiers

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions ou des montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation.

Etats Membres	Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé	
Arménie	93 ^e	(2005)
Azerbaïdjan	95 ^e	(2006)
République centrafricaine	97 ^e	(2008)
Géorgie	93 ^e	(2005)
Iraq	97 ^e	(2008)
Kazakhstan	88 ^e	(2000)
Kirghizistan	106 ^e	(2017)
Moldova, République de	93 ^e	(2005)
Paraguay	102 ^e	(2013)
Ukraine	99 ^e	(2010)
Ouzbékistan	104 ^e	(2015)

² Etats Membres ayant des arriérés de contributions de deux années ou plus et ayant perdu leur droit de vote en vertu du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution. Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2015-16). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu son droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

³ Le Paraguay doit 245 066 francs suisses au titre de ses contributions à l'OIT et aux autres organisations de la Société des Nations pour la période antérieure à 1939. La Conférence internationale du Travail a décidé, à sa 45^e session (1961), d'annuler ces arriérés de contributions, ladite annulation devant devenir effective au moment du paiement par le Paraguay de toutes ses contributions arriérées depuis la date à laquelle il est redevenu Membre de l'Organisation.

⁴ Statut de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie. L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.

⁵ Y compris les contributions des Iles Cook pour 2015 et 2016 et la contribution du Royaume des Tonga pour 2016 d'un montant de 9 134 francs suisses, fixées après adoption du budget.

6. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration

Audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et autres questions

pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Traduction en cours, se référer à la version anglaise.

7. Annexe

Informations complémentaires non vérifiées

Détail de l'actif net, des recettes et des dépenses par fonds pour 2017 (milliers de dollars)

	Actif net au 31.12.2016	Recettes 2017	Dépenses 2017	Gain/(perte) de change 2017	Résultat net 2017	Financement du déficit	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31.12.2017
Fonds ayant un budget approuvé:								
Budget ordinaire	99 621	360 054	(407 209)	36 873	(10 282)	70 166	(23 517)	135 988
CINTERFOR	1 015	1 760	(1 707)	(8)	45	–	–	1 060
Centre de Turin	17 455	42 027	(42 583)	(1 203)	(1 759)	–	2 438	18 134
Sous-total	118 091	403 841	(451 499)	35 662	(11 996)	70 166	(21 079)	155 182
Activités financées par des contributions volontaires:								
Projets de coopération pour le développement	–	225 728	(225 141)	(587)	–	–	–	–
CSBO	45 804	16 444	(16 091)	15	368	–	–	46 172
Sous-total	45 804	242 172	(241 232)	(572)	368	–	–	46 172
Fonds subsidiaires								
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	68 185	22 198	(15 959)	593	6 832	–	(7)	75 010
Publications	1 445	259	(140)	(3)	116	–	–	1 561
Fonds pour les systèmes informatiques	1 646	8	–	(4)	4	–	–	1 650
Recherche	15 114	80	638	(32)	686	–	–	15 800
Dons, subventions et frais remboursables	4 508	2 536	(1 867)	28	697	–	–	5 205
Terrains et bâtiments	542 179	50 328	(8 173)	(1 520)	40 635	–	(66 868)	515 946
Fonds pour le bâtiment et le logement	68 671	4 044	(45 400)	2 953	(38 403)	–	–	30 268
Fonds de roulement	34 147	–	–	1 641	1 641	(35 788)	–	–
Compte d'ajustement des recettes	60 021	977	(682)	2 443	2 738	(34 378)	–	28 381
Excédent de l'exercice précédent	766	4	(3)	34	35	–	–	801
Compte de programmes spéciaux	9 017	40	(1 576)	340	(1 196)	–	–	7 821
Fonds des indemnités de fin de contrat	1 309	6 724	(5 590)	(28)	1 106	–	2 819	5 234
CAPS	61 363	48 739	(47 628)	1 692	2 803	–	–	64 166
Passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	(1 307 330)	–	(39 229)	–	(39 229)	–	(287 264)	(1 633 823)
Réserve pour le financement de l'assurance-maladie après la cessation de service	4 822	1 214	–	(11)	1 203	–	–	6 025
Autres fonds	3 264	6 161	(3 469)	39	2 731	–	(7)	5 988
Sous-total	(430 873)	143 312	(169 078)	8 165	(17 601)	(70 166)	(351 327)	(869 967)
Elimination des fonds intersectoriels		(125 811)	125 811					–
Total	(266 978)	663 514	(735 998)	43 255	(29 229)	–	(372 406)	(668 613)